Maître Bernard DOMERGUE

Docteur en Droit

Notaire

Boîte Postale 2.043

29, rue Maréchal Foch

34024 MONTPELLIER CEDEX

DU 30 MARS 1977

DEPOT de PIECES

par la

"S. C. I. LE CLUB"

-:-:-:-:-:-:-

(Quatrième additif au règlement de copropriété et autres)

X 50 Yo. Hall (4.45) (6. a5) No.

THE FIRSH FIRSH

IN A CARL TO DESIGN THE TOTAL THE TABLE STATES

BM/JG FJZCC

erferênce il la si navenir par e juni la sa su a a-

arty Ad L = Anthonymantana

awa girananiku e r∑e v A 108 IL 1007

1 E 10 30 F 1 1 E

'un'impa na a signa apina na apriliun'

-E and the strategarders re- a a ratio

wib as (wiscos) accompany of 445 a more

Diffusion , Telephone I was a life to a

colles so characteristic eggins and

Wie laur Willes V. F.S. 1805

maner na se sêni optilan k e ne

y-Aus Zurger with the Dept. of Zepane

and the product of them they are the

Julian Bya E

⊊เกฎ (ค.ศ. พระผู้คระ 40 ค.ศ. 40 มหาการ มหาการ 25 ค.ศ. (ค.ศ. 1905) และ (ค.ศ. 1966) ราชายคลาม ได้ A security of the analysis of the contract of

sentinger, 1903ga je jig të jam, e At-

- Constants - Constants - City - City

W one bid moreofic is a

expense many not, that combine 57.9th a

tion is aller the well william in mer

station to a language strength and character

busine plant process and compared PARDEVANT Maître Bernard DOMERGUE, Docteur en Droit, Notaire à Montpellier (Hérault), soussigné. et twi slenkati had posestion g, and age

A COMPARU :

in jijayan ulas es rai emparên e Monsieur René Maurice Marie RICHARD, Administrateur de Sociétés, demeurant à Alès (Gard) 11, rue du Général de Cambis, de passage à Montpellier. manager of most temperatures and polescope

Agissant en vertu d'une délégation intervenue suivant acte reçu aux minutes de la Société Civile Professionnelle titulaire de 1'Office Notarial "Marcel BRISSE et Guy FERRANDO, Notaires associés" à la Résidence de Meudon (Hauts-de-Seine) le dix huit janvier mil neuf cent soixante et onze, dont le brevet original est demeuré annexé à la minute d'un acte de dépôt reçu par Me DOMERGUE, notaire soussigné, le vingt janvier mil neuf cent soixante et onze. Ladite délégation donnée par Monsieur Jean Pierre DREYER, Administrateur de Sociétés, demeurant à Cachan (Val-de-Marne) 1, Avenue Carnot.

Né à Crozon (Finistère) le quatre septembre mil neuf cent vingt et un.

Ledit Monsieur DREYER agissant lui-même en qualité de Gérant de l'Office de Constructions Immobilières (par abréviation O.C.I.M.), Société à Responsabilité Limitée, au capital de cinquante mille francs, divisé en cinq cents parts de cent francs chacune, numérotées de un à cinq cent (1 à 500) et entièrement libérées ayant son siège à Paris (Huitième arrondisse ment), 11, rue de Miromesnil.

Immetriculée au Registre du Commerce de la Seine sous le numéro 62 B 3907.

Cette Société a été constituée à l'origine sous la dénomination de COMPAGNIE DE GESTION IMMOBILIERE (par abréviation CO.GI.MA.), au capital de dix mille francs et ayant son siège à Paris (quinzième arrondissement), 45, rue de Lourmel, pour une durée de trente années, aux termes d'un acte reçu par Me BRISSE, notaire à and the second consider or assessment of the second of the

Meudon (Hauts-de-Seine), le vingt deux juin mil neuf cent soixante deux.

Etant précisé que ces statuts ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de la Seine le vingt trois juillet mil neuf cent soixante deux et publiés dans le Journal d'Annonces Légales "Les Archives Commerciales de Paris" du vingt et un, vingt deux et vingt trois juillet mil neuf cent soixante deux.

Aux termes d'une décision de la gérance, en date du sept novembre mil neuf cent soixante deux, le siège social a été transféré à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), 5, rue Vauthier, ledit transfert de siège, publié conformément à la Loi.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le vingt neuf novembre mil neuf cent soixante deux, la Société a changé de dénomination en celle d'OFFICE DE CONSTRUCTIONS IMMOBILIERES METROPOLITAINES, ledit changement de dénomination publié conformément à la loi.

ars som/ termente o

THE RESERVE TO SECTION

e an essential

Aux termes d'une décision des associés en date du quinze mars mil neuf cent soixante cinq, le siège social a été transféré à Paris (Huitième arrondissement), 11, rue de Miromesnil, ledit transfert de siège publié conformément à la loi.

Aux termes d'une délibération sous-seings-privés de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du sept juillet mil neuf cent soixante neuf, enregistrée à Sèvres (Actes Civils) le dix neuf août mil neuf cent soixante neuf, folio 42 numéro 67.914 au droit de cinquante francs, dont une copie certifiée conforme a été déposée aux minutes de la Société Civile Professionnelle titulaire de l'Office Notarial "Marcel BRISSE et Guy FERRANDO, notaires associés" à la Résidence de Meudon (Hauts-de-Seine), le trente et un juillet mil neuf cent soixante neuf, le capital social a été porté à cinquante mille francs, la dénomination a été changée en celle d'OFFICE DE CONSTRUCTIONS IMMOBILIERES et les statuts ont été mis en harmonie avec la loi du 24 Juillet 1966 et les textes subséquents.

Monsieur DREYER a été nommé Gérant de l'O.C.I.M. aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire des associés du quatre février mil neuf cent soixante dix, enregistré à Paris (Recette Divisionnaire des Champs Elysées Europe), le six février mil neuf cent soixante dix, numéro 32 Case 17, au droit de cinquante francs, ayant modifié les articles 14 et 15 des statuts, et il a pouvoir pour déléguer à l'effet des présentes, en vertu de ces mêmes articles.

> Les formalités de dépôt au Greffe de publicité légale et d'inscription modificative à la suite de ces deux Assemblées Générales Extraordinaires ont été accomplies au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris, ainsi qu'il résulte d'un extrait "K bis" de l'immatriculation de la Société dont s'agit au Registre du Commerce délivré par Monsieur le Greffier dudit Tribunal le vingt octobre mil neuf cent soixante dix, lequel extrait a été représenté au notaire soussigné. 169 1

> Une copie certifiée conforme de l'Assemblée Générale Extraordinaire précitée du sept juillet mil neuf cent soixante neuf et une copie certifiée conforme de l'Assemblée Générale Extraordinaire également précitée du quatre février mil neuf cent soixante dix. sont demeurés annexées à la minute d'un acte de dépôt reçu par le

notaire soussigné, le vingt janvier mil neuf cent soixante et onze. Ladite Société OCIM agissant elle-même aux présentes en qualité de Gérant statutaire de la "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LE CLUB", Société Civile Particulière de construction, régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil, ainsi que par l'article 28 de la loi numéro 64-1278 du 23 Décembre 1964 et les textes subséquents, au capital actuel de cinquante mille francs, divisé en dix mille parts de cinq francs chacune, numérotées de un à dix mille (1 à 10.000) et entièrement libérées, et ayant son siège à Paris (Huitième arrondisse-

ment), 11, rue de Miromesnil. Cette Société Civile Immobilière a été constituée pour une durée de vingt années à compter du jour de l'acte avec un capital originaire de dix mille francs, aux termes d'un acte sous-seing-privé, fait à Paris, le quinze octobre mil neuf cent soixante neuf, enregistré à Boulogne-sur-Seine (Hauts-de-Seine), le six novembre mil neuf cent soixante neuf, folio 14 bordereau H 204/23 au droit de cent francs.

ni . _______

which didn't tolled by

Contracted at

19 35000

STITED, SITES IN A BANK ELECTION OF

Ses statuts ont été modifiés et le capital a été porté à la ellas i noi sur somme de cinquante mille francs par décision sous-seing-privé d'une Assemblée Générale Extraordinaire des associés du quinze juillet mil neuf cent soixante dix, enregistrée à Paris (Huitième arrondissement) 20 spor locaR.P.sMadeleine; le quatre août mil neuf cent soixante dix, bordereau 199 numéro 12, au droit de cent cinquante francs.

Une copie certifiée conforme des statuts de cette Société, ainsi qu'une copie certifiée conforme de cette Assemblée Générale Extraordinaire ont été déposées aux minutes de Me Bernard DOMERGUE, notaire soussigné, le vingt janvier mil neuf cent soixante et onze. La Société OCIM a été nommée Gérante de la S.C.I. "LE CLUB" aux

La Société OCIM a été nommée Gérante de la S.C.I. "LE CLUB" a termes de l'article 13 des statuts sous-seings-privés précités du quinze octobre mil neuf cent soixante neuf, et elle a pouvoir, en cette qualité, à l'effet des présentes, en vertu de ce même article satura etersea 13. 1000

cifetta), e LEQUEL, ès-qualités, préalablement à l'acte de dépôt, objet des présentes, a exposé ce qui suit :

pritt pur it significants and read to the EXP 0.5 E

1) Dépôt du règlement de copropriété et premier additif

Aux termes d'un acte reçu par Me Bernard DOMERGUE, notaire soussigné, le vingt janvier mil neuf cent soixante et onze, dont une expédition a été publiée au Bureau des hypothèques de Montpellier, le premier mars mil neuf cent soixante et onze, volume 9 numéro 386, la sen esserence se Société Civile Immobilière "LE CLUB" a déposé au rang des minutes du notaire soussigné, les pièces ci—après énumérées, concernant un ensemble immobilier dénommé "LE CLUB", que ladite Société se proposait d'édifièr en une ou plusieurs tranches sur une parcelle de terrain formant le lot numéro onze de la Zone d'Urbanisation Préférentielle de La Grande Motte, Commune de La Grande Motte (anciennement Commune de Mauguio), dont il sera ci-après parlé.

Lesdites pièces comprenant notamment :

a) Le règlement de copropriété sous-seing-privé, par la Société Civile Immobilière "LE CLUB", en date à Montpellier, du vingt janvier mil neuf cent soixante et onze de l'ensemble immobilier projeté, avec

état descriptif de division en deux lots, portant les numéros UN et DEUX, avec les quotes-parts indivises y afférentes des parties communes.

- b) Copie certifiée conforme de la déclaration préelable à l'exécution des travaux de construction.
- c) Un additif sous-seing-privé par la Société Civile Immobilière "LE CLUB", en date à Montpellier du vingt janvier mil neuf cent soixente et onze, au règlement de copropriété précité, ledit additif ayant pour objet la subdivision du lot numéro UN de l'état descriptif de division précité en DEUX CENT TRENTE HUIT lots correspondant à la première tranche projetée de l'opération de construction (bâtiments UN, DEUX et TROIS), avec les quotes-parts indivises y afférentes des parties communes ainsi que les conditions particulières y relatives et la constitution d'un syndicat secondaire.
- d) Les divers plans relatifs à l'ensemble immobilier ainsi que la notice descriptive de la première tranche de construction établie conformément au décret du 22 Décembre 1967.

with a margin of the control of the

2) Dépôt des deuxième et troisième additifs au règlement de Copropriété.

Aux termes d'un acte reçu par le Notaire soussigné, le dix huit juillet mil neuf cent soixante treize dont une expédition a été publiée au premier bureau des hypothèques de Montpellier, le vingt quatre août suivant, volume 52 numéro 308, Monsieur RICHARD, èsqualités, a déposé au rang des minutes du notaire soussigné, les pièces suivantes concernant l'ensemble immobilier dénommé "LE CLUB", que la Société Civile Immobilière "LE CLUB" précitée édifie en plusieurs tranches sur une parcelle de terrain formant le lot numéro ONZE de la Zone d'Urbanisation Préférentielle de La Grande Motte (Lot numéro SEPT du plan G.M.) ladite parcelle figurant au cadastre de la Commune de La Grande Motte (anciennement Commune de Mauguio), Section AH numéro 14, pour une superficie de trente huit ares quatre vingt huit centiares et numéro 15 pour une superficie de vingt cinq ares vingt centiares, soit une superficie totale de soixante quatre ares huit centiares. mayer per un râneu (1

Etant précisé que la désignation complète de ce terrain, celle de l'ensemble immobilier dont s'agit, ainsi que l'origine de propriété se trouvent établies de façon précise, dans les documents ci—après indiqués :

- un procès-verbal certifié conforme de l'Assemblée Générale des copropriétaires de l'ensemble immobilier "LE CtUB" tenue à La Grande Motte le seize juin mil neuf cent soixante treize, aux termes de laquelle les copropriétaires ent approuvé à l'unanimité la répartition des tantièmes de copropriété pour la deuxième tranche de construction de l'ensemble immobilier.
- un additif sous-seing-privé par la Société Civile Immobilière "LE CLUB" en date à Montpellier, du dix huit juillet mil neuf cent soixante treize, au règlement de copropriété précité, ledit additif ayant pour objet la subdivision du lot numéro DEUX, de l'état descriptif de division initial en deux lots, avec les quotes-parts indivises y afférentes des parties communes.

- un additif sous-seing-privé par la Société Civile Immobilière "LE CLUB", en date à Montpellier du dix huit juillet mil neuf cent soixante treize, au règlement de copropriété précité, ledit additif ayant pour objet la subdivision du lot numéro TROIS de l'Etat Descriptif de Division, provenant lui—même de la subdivision du lot numéro DEUX de l'État Descriptif de Division initial, en CENT CINQUANTE TROIS LOTS, avec les quotes-parts indivises y afférentes des parties communes ainsi que les conditions particulières y relatives et la constitution d'un syndicat secondaire. . The second of the second

Précision étant faite que ces lots constitueront la deuxième 945 0 tranche de construction.

- divers plans relatifs à l'ensemble immobilier, savoir :
 - . Plan de situation, plan de masse,
 - . Plan du sous-sol, lera tranche, 2e tranche,
- . Plan de sous-sol, Bâtiment nº 5,
- . Plan du rez-de-chaussée, Bâtiment nº 5,
- . Plan du ler et 2e étages, Bâtiment nº 5,
 - . Plan du 3e étage, Bâtiment n° 5,
- . Plan du 4e étage, Bâtiment nº 5,
- . Plan du 5e étage, Bâtiment nº 5,
- Plan du 6e étage, Bâtiment nº 5,
- . Plan du 7e étage, Bâtiment nº 5,
 - . Plan du 8e étage, Bâtiment nº 5,
 - . Plan du 9e étage, Bâtiment nº 5,
 - . Plan coupe AA, Bâtiment nº 5,
 - . Plan coupe BB, Bâtiment nº 5,
 - .Plan façade Sud-Est, Bâtiment nº 5.
 - . Plan façade Sud-Duest, Bâtiment nº 5.
 - . Plan façade Nord-Est, Bâtiment nº 5, . Plan façade Nord-Ouest, Bâtiment nº 5,

 - . Plan détail du hall, plan et coupe, Bâtiment nº 5,
 - . Plan détail des Eaux Pluviales, Bâtiment n° 5,
 - . Plan de terrasse.

. The lags off in in the topp

process for all against a

- la Notice Descriptive en date du huit décembre mil neuf cent soixante douze de la deuxième tranche de construction, ladite notice établie conformément à l'article 18, troisième alinéa du Décret numéro 67-1166 du 22 Décembre 1967.

Précision étant faite que pour l'édification de la deuxième tranche de construction de l'ensemble immobilier "LE CLUB", il n'a pas été effectué de nouvelles déclarations préalables de travaux, la réalisation de cette nouvelle tranche ayant été prévue lors de la déclaration préalable de travaux initiale.

> LESQUELLES PIECES sont demeurées annexées audit acte du dix huit juillet mil neuf cent soixante treize, sus-énoncé.

CECI EXPOSE, il est passé à l'acte de dépôt, objet des présentes. tion is the page and the page

DEPOT

Monsieur RICHARD, ès-qualités, a déposé au notaire soussigné et l'a requis de mettre au rang de ses minutes pour en assurer la conser vation, en délivrer tels extraits et expéditions que besoin sera et pour en assurer la publicité au premier Bureau des hypothèques de Montpellier, les pièces suivantes concernant l'ensemble immobilier

dénommé "LE CLUB", que la Société Civile Immobilière "LE CLUB" susdénommée édifie en plusieurs tranches sur une parcelle de terrain formant le lot numéro CNZE de la Zone d'Urbanisation Préférentielle de La Grande Motte (Lot numéro sept du plan G.M.) ladite parcelle figurant au cadastre de la commune de La Grande Motte, section AH (anciennement commune de Mauguio), numéro 14, pour une superficie de trente huit ares quatre vingt huit centiares et numéro 15 pour une superficie devingt cinq ares vingt centiares, soit une superficie totale de soixante quatre ares huit centiares.

Etant précisé que la désignation complète de ce terrain, celle de l'ensemble immobilier dont s'agit, ainsi que l'origine de propriété se trouvent établies de façon précise, dans les documents ci—après indiqués.

> 1) Un additif sous-seing-privé par la Société Civile Immobilière "LE CLUB" en date à Montpellier du trente mars mil neuf cent soixante dix sept, au règlement de copropriété précité, ledit additif ayant pour objet la subdivision du lot numéro quatre de l'Etat de division, provenant lui-même de la subdivision du lot numéro DEUX de l'Etat Descriptif de division initial, en CENT CINQUANTE TROIS (153) LOTS, avec les quotes-parts indivises y afférentes des parties communes, ainsi que les conditions particulières y relatives et la constitution d'un Syndicat secondaire.

Précision étant faite que ces lots constitueront la troisième tranche de construction.

- 2) Divers plans relatifs à l'Ensemble immobilier, savoir :
- Plan de situation, plan de masse,
 - Plan de rez-de-jardin, Bâtiments nºs 6 et 7,
- Plan de rez-de-chaussée, Bâtiments n°s 6 et 7,
- Plan du ler étage, Bâtiments n°s 6 et 7,
 - Plan du 2e étage, Bâtiments nºs 6 et 7,
 - Plan du 3e étage, Bâtiment nº 7,
 - Plan du 4e étage, Bâtiment nº 7,
- Plan du 5e étage, Bâtiment nº 7,
- Plan du 6e étage, Bâtiment n° 7,
 - Plan du 7e étage, Bâtiment nº 7,
 - Plan du Be étage, Bâtiment nº 7,
 - Plan du 9e étage, Bâtiment nº 7,

Précision étant faite que pour l'édification de la troisième tranche de construction de l'ensemble immobilier "LE CLUB", il n'a pas été effectué de nouvelles déclarations préalables de travaux, la réalisation de cette nouvelle tranche ayant été prévue lors de la déclaration préalable de travaux initiale.

PUBLICITE FONCIERE

Une expédition des présentes avec les documents annexés sera publiée au premier bureau des hypothèques de Montpellier. Superistant state of a till a substitution of the superistance

RECONNAISSANCE D'ECRITURE ET DE SIGNATURE

Monsieur RICHARD, ès-qualités, déclare et reconnaît que l'écriture et la signature apposées par lui sur chacune de ces pièces émanent bien de lui-même,

POUVOIRS

En vue de l'accomplissement des formalités de publicité foncière tous pouvoirs nécessaires sont consentis par le comparant, ès-qualités, . USA: My FARE ...

Madembiselle Lucienne GUIZARD, Clerc de Notaire, demeurant à Montpellier (Hérault) 29, rue Foch,

est de la Monsieur Pierre AURIOL, Principal Clerc de Notaire, demeurant à Montpellier, même adresse,

Avec faculté d'agir ensemble ou séparément pour produire à Monsieur le Conservateur du Premier Bureau des Hypothèques de Montpellier, les justifications qu'il pourrait réclamer et pour signer les actes complémentaires et rectificatifs qu'il serait éventuel. lement utile d'établir, en vus de la publicité des présentes.

. The state of th

Mention des présentes est consentie pour être faite partout où besoin sera.

DONT ACTE, en minute, établi a beneficial de la company de

-imorab 61 yearsa?

ital al post Faitoet passé à Montpellier.

En l'Étude du Notaire soussigné. Et, après lecture du présent acte au comparant, ès-qualités, par le Notaire sus-nommé, cet acte a été signé :

Le trente mars mil neuf cent soixante dix sept par Monsieur RICHARD, ès-qualités, et par Me DOMERGUE, notaire soussigné.

R. RICHARD - Me B. DOMERGUE, notaire, signé.

telias que una Formalitécunique. en celo escepto y

Tempor St. (110) (3) . Of Maximum and Total Total Total TENEUR DE LA 1º ANNEXE

morter design breit be soussignering our delicher wie o preping

Monsieur René Maurice Marie RICHARD, Administrateur de Sociétés, demeurant à Alès (Gard), 11, rue du Général de Cambis.

Agissant en vertu d'une délégation intervenue suivant acte reçu aux minutes de la Société Civile Professionnelle titulaire de l'Office Notarial "Marcel BRISSE et Guy FERRANDO, notaires associés" à la Résidence de Meudon (Hauts-de-Seine) le dix huit janvier mil neuf cent soixante et onze, dont le brevet original anata a ser a la minute d'un acte de dépôt reçu par name of the Maître Bernard DOMERGUE, notaire à Montpellier, le vingt janvier mil neuf cent soixante et onze.

Ladite délégation donnée par Monsieur Jean Pierre DREYER, Administratour de Sociétés, demeurant à Cachan (Val-de-Marne), o tubnik of Ep de , to 1-1, Avenue Carnot. selective sal discusse sepa

Né à Crozon (Finistère) le quatre septembre mil neuf cent vingt et un.

melseen senting, og Ledit Monsieur DREYER, agissent lui⊷même en qualité de on la march spec Gérant de l'Office de Constructions Immobilières (par abréviation OCIM), Société à Responsabilité Limitée, au capital de cinquante mille francs, divisé en cinq cents parts de cent francs chacune, numérotées de un à cinq cent (1 à 500) et entièrement libérées, et ayant son siège à Paris (Huitième arrondissement), 11, rue

de Miromesnil, immatriculée au Registre du Commerce de la Seine sous le numéro 62 B 3907.

Cette Société a été constituée à l'origine sous la dénomination de COMPAGNIE DE GESTION IMMOBILIERE (par abréviation COGIMA) au capital de dix mille francs, ayant son siège à Paris (quinzième arrondissement), 45, rue de Lourmel, pour une durée de trente années, aux termes d'un acte reçu par Me BRISSE, notaire sus-nommé, le vingt deux juin mil neuf cent soixante deux.

Etant précisé que ses statuts ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de la Seine le vingt trois juillet mil neuf cent soixante deux et publiés dans le Journal d'Annonces Légales "LES ARCHIVES COMMERCIALES DE PARIS" du vingt et un, vingt deux et vingt trois juillet mil neuf cent soixante deux.

Aux termes d'une décision de la gérance, en date du sept novembre mil neuf cent soixante deux, le siège social a été transféré à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), 5, rue Vauthier, ledit transfert de siège publié conformément à la loi.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le vingt neuf novembre mil neuf cent soixante deux, la Société a changé de dénomination en celle d'OFFICE DE CONSTRUCTIONS IMMOBILIERES METROPOLITAINES", ledit changement de dénomination publié conformément à la loi.

Aux termes d'une décision des associés en date du quinze mars mil neuf cent soixante cinq, le siège social a été transféré à Paris (Huitième arrondissement), ll, rue de Miromesnil, ledit transfert de siège publié conformément à la loi.

Aux termes d'une délibération sous-seings-privés de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du sept juillet mil neuf cent soixante neuf, enregistrée à Sèvres (Actes Civils) le dix neuf août mil neuf cent soixante neuf, folio 42 numéro 67.914, au droit de cinquante francs, dont une copie certifiée conforme a été déposée aux minutes de la Société Civile Professionnelle titulaire de l'Office Notarial "Marcel BRISSE et Guy FERRANDO, notaires associés" à la Résidence de Meudon (Hauts-de-Seine) le trente et un juillet mil neuf cent soixante neuf, le capital social a été porté à cinquante mille francs, la dénomination a été changée en celle d'OFFICE DE CONSTRUCTIONS IMMOBILIERES et les statuts ont été mis en harmonie avec la loi du 24 juillet 1966 et les textes subséquents.

Monsieur DREYER a été nommé Gérant de l'O.C.I.M. aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire des associés du quatre février mil neuf centsoixante dix, enregistré à Paris (Recette Divisionnaire des Champs Elysées Europe), le six février mil neuf cent soixante dix, numéro 32 Case 17, au droit de cinquante francs, ayant modifié les articles 14 et 15 des statuts, et il a pouvoir pour déléguer à l'effet des présentes, en vertu de ces mêmes articles.

Les formalités de dépôt au Greffe de publicité légale et d'inscription modificative à la suite de ces deux Assemblées Générales Extraordinaires ont été accomplies au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris, ainsi qu'il résulte d'un extrait K bis de l'immatriculation de la Société dont s'agit au Registre du Commerce

délivré par Monsieur le Greffier dudit Tribunal le vingt octobre mil neuf cent spixante dix, lequel extrait a été représenté à Maître DOMERGUE, notaire sus-nommé.

Une copie certifiée conforme de l'Assemblée Génér Extraordinaire précitée du sept juillet mil neuf cent soixante neuf et une copie certifiée Une copie certifiée conforme de l'Assemblée Générale soixante neuf et une copie certifiée conforme de l'Assemblée Générale Extraordinaire également précitée du quatre février mil nouf cent soixante dix sont demeurées annexées à la micuts d'un acta de déoôt recu par le notaire sus-nommé, minute d'un acte de dépôt reçu par le notaire sus-nommé, le vingt janvier mil neuf cent soixante et onze.

Ladite Société OCIM agissant elle-même aux présentes en qualité de Gérant statutaire de la Société Civile Immobilière "LE CLUB", Société Civile Particulière de Construction, régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil, ainsi que par l'article 28 de la loi numéro 64-1278 du 23 Décembre 1964 et les textes subséquents, au capital actuel de cinquante mille francs, divisé en dix mille parts de cinq francs chacune, numérotées de un à dix mille (1 à 10.000), et entièrement libérées, et ayant son siège à Paris (Huitième arrondissement), ll, rue de - Miromesnil.

Cette Société Civile Immobilière a été constituée pour une durée de vingt années à compter du jour de l'acte avec un capital originaire de dix mille francs, aux termes d'un acte sousseinge-privés, fait à Paris le quinze octobre mil neuf cent soixante neuf, enregistré à Boulogne-sur-Seine (Hauts de Seine) le six novembre mil neuf cent soixante neuf, folio 14, Bordereau H 024/23 au droit de cent francs.

Ses statuts ont été modifiés et le capital a été porté à la somme de cinquante mille francs par décision sous-seingsprivés d'une Assemblée Générale Extraordinaire des associés du quinze juillet mil neuf cent soixente dix, enregistrée à Paris (Huitième arrondissement) R.P. MADELEINE, le quatre août mil neuf cent soixante dix, bordereau 199 Case 12, au droit de cent cinquante francs.

Une copie certifiée conforme des statuts de cette Société, ainsi qu'une copie certifiée conforme de cette Assemblée Générale Extraordinaire ont été déposées aux minutes de Me Bernard DOMERGUE, notaire sus-nommé, le vingt janvier mil neuf cent soixante et onze.

La Société OCIM a été nommée gérante de la S.C.I. "LE CLUB" par l'article 13 des statuts sous-seings-privés précités du quinze octobre mil neuf cent soixante neuf, et elle a pouvoir, en cette qualité, à l'effet des présentes, en vertu de ce même article 13.

LEQUEL, ès-quaités, e préalablement à l'établissement du quatrième additif au Règlement de copropriété de l'ensemble immobilier "LE CLUB", objet des présentes, exposé ce qui suit :

E X P D S E

I — Aux termes d'un acte reçu par Me Bernard DOMERGUE, notaire à Montpellier, sus-nommé, le vingt janvier mil neuf cent soixente et onze, dont une expédition a été publiée au bureau des hypothèques de

Montpellier, le premier mars mil neuf cent soixante et onze, volume 9 numéro 386, la Société Civile Immobilière "LE CLUB" a déposé au rang des minutes du notaire sus-nommé, les pièces ci-après désignées, concernant un ensemble immobilier dénommé "LE CLUB" que la Société précitée se proposait d'édifier en une ou plusieurs tranches, sur une parcelle de terrain formant le lot numéro ONZE de la Zone d'Urbanisation Préférentielle de la Grande Motte, (Hérault) (Lot numéro SEPT du plan G.M.), ladite parcelle figurant au cadastre de ladite commune Section AH numéro 14, pour une superficie de trente huit ares quatre vingt huit centiares (38 a 88ca) et 15 pour une superficie de vingt cinq ares vingt centiares (25 a 20 ca), soit une superficie totale de soixante quatre ares huit centiares (64 a 8ca).

Lesdites pièces comprenant notamment :

and a second second

- a) Le règlement sous-seings-privés de copropriété par la Société Civile Immobilière "LE CLUB", en date à Montpellier du vingt janvier mil neuf cent soixante et onze de l'ensemble immobilier projeté avec Etat Descriptif de Division en DEUX LOTS, portant les numéros UN et DEUX, avec les quotes-parts indivises y afférentes des parties communes.
- b) La copie certifiée conforme de la déclaration préalable à l'exécution des travaux de construction.
- c) Un additif sous-seings-privés par la Société Civile Immobilière "LE CLUB" en date à Montpellier du vingt janvier mil neuf cent soixante et onze au règlement de copropriété précité, ledit additif ayant pour objet la subdivision du lot numéro UN de l'état descriptif de division précité, en DEUX CENT TRENTE HUIT (238) LOTS correspondant à la première tranche projetée de l'opération de construction (bâtiments UN, DEUX et TROIS), avec quotes-parts indivises y afférentes des parties communes ainsi que les conditions particulières y relatives et la constitution d'un syndicat secondaire.
- d) Les divers plans relatifs à l'ensemble immobilier ainsi que la notice descriptive de la première tranche de construction établis conformément au décret du 22 décembre 1967.
 - II Aux termes d'un acte reçu par Me Bernard DOMERGUE, notaire sus-nommé, le dix huit juillet mil neuf cent soixante treize, publié au bureau des hypothèques de Montpellier, le vingt quatre août mil neuf cent soixante treize volume 52 n° 308.

La Société Civile Immobilière "LE CLUB" a déposé au rang des minutes du notaire sus-nommé, les pièces ci-après désignées concernant l'ensemble immobilier dont s'agit :

- 1) Un Procès-verbal certifié conforme de l'Assemblée Générale des copropriétaires de l'ensemble immobilier "LE CLUB", tenue à La Grande Motte le seize juin mil neuf cent soixante treize, aux termes de laquelle les copropriétaires ont approuvé à l'unanimité la répartition des tantièmes de copropriété pour la deuxième tranche de l'ensemble immobilier.
 - 2) Un additif sous-seings-privés par la Société Civile Immobilière "LE CLUB" en date à Montpellier du dix huit juillet mil neuf cent soixante treize au règlement de copropriété précité, ledit additif ayant pour objet la subdivision du lot numéro DEUX de l'état descriptif

de division initial en DEUX LOTS, avec les quotes-parts indivises y afférentes des parties communes.

3) Un additif sous-seings-privés par la Société Civile Immobilière "LE CLUB" en date à Montpollier du dix huit juillet mil neuf cont soixante treize au règlement de copropriété précité, ledit additif syant pour objet la subdivision du lot numéro trois de l'état descriptif de division provenant lui-même de la subdivision du lot numéro DEUX de l'état descriptif de division initial en CENT CINQUAN-TE TROIS LOTS (153) avec les quotes-parts indivises y afférentes des parties communes, ainsi que les conditions particulières y relatives et la constitution d'un syndicat secondaire.

Précisions étant faites que ces lots constitueront la deuxième tranche de construction. 1923 - 1924 - 1935

```
4) Divers plans relatifs à l'ensemble immobilier, savoir :
a i i forte meste so 10 ab aceroni
```

```
plan de situation, plan de masse,
```

- plan du sous-sol, première tranche, deuxième tranche, plan de sous-sol Bâtiment n° 5,
- plan du rez-de-chaussée Bâtiment nº 5,
 - plan des ler et 2e Etages Bâtiment nº 5,
- plan du 3e étage Bâtiment nº 5,
 - plan du 4e étage Bâtiment nº 5,
 - plan du 5e étage Bâtiment nº 5,
- plan du 6ê étage Bâtiment nº 5 desemble et anni and 1209 min and plan du 7e étage Bâtimant hous, 2010 out anso
 - plan du 8e étage Bâtiment nº 5,
 - plan du 9e étage Bâtiment nº 5,
 - plan coupe AA, Bâtiment nº 5,
- plan coupe BB Bâtiment nº 5,
- plan façado Sud-Est Bâtiment nº 5,
- plan façade Sud-Duest Bâtiment nº 5,
 - plan façade Nord-Est Bâtiment nº 5,
 - plan façade Nord-Ouest Bâtiment nº 5,
 - plan détail du hall, plan et coupe Bâtiment n° 5,
 - plan détail des Eaux Pluvieles Bêtiment nº 5, plan de terrasse llim ipniv men xie der is notation production is a local de la company de la compan

To govern the c. S.

5) La notice descriptive en date du huit décembre mil neuf cent soixante douze de la deuxième tranche de construction, ladite notice établie conformément à l'article 18, 3º alinéa du décret numéro 67-1166 du 22 décembre 1967.

Précision étant faite que pour l'édification de la deuxième tranche de construction dudit ensemble immobilier "LE CLUB", il n'a pas été effectué de nouvelles déclarations préalables de travaux, la réalisation de cette nouvelle tranche ayant été prévue lors de la déclaration préalable de travaux initiale.

Lesquelles pièces sont demeurées annexées audit acte du dix huit juillet mil neuf cent soixante treize, sus-énoncé.

LEQUEL Monsieur RICHARD, ès-qualités, après avoir rappelé ce qui précède, et préalablement à l'élaboration du quatrième additif, objet des présentes, a établi de la manière suivante la désignation du terrain et celle de l'ensemble immobilier dont s'agit, ainsi que

l'origine de propriété.

a) Désignation du terrain

Une parcelle de terrain formant le lot numéro ONZE de la Zone d'Urbanisation Préférentielle de La Grande Motte (Lot numéro SEPT du plan G.M.) ladite parcelle figurant au cadestre de la Commune de La Grande Motte, Section AH numéro 14, pour une superficie de trente huit ares quatre vingt huit centiares (38 a 88ca) et numéro 15 pour une superficie de vingt cinq ares vingt centiares (25a 20ca), soit une superficie totale de soixante quatre ares huit centiares (64 a 8 ca).

b) Désignation de l'ensemble immobilier

Un ensemble immobilier à usage principal d'habitation dénommé "LE CLUB", composé de SEPT (7) bâtiments collectifs et leurs dépendances et annexes, en cours d'édification et d'aménagement, sur la parcelle de terre sus-désignée (réalisation de l'ensemble immobilier devant être effectuée en une ou plusieurs tranches).

Tel que ledit ensemble immobilier existera avec toutes ses appartenances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, et tel qu'il figure dans le plan de situation et de masse qui est demeuré annexé à l'acte reçu par Me DOMERGUE, notaire sus-nommé, le vingt janvier mil neuf cent soixante et onze, sus-analysé sous le titre I de l'EXPOSE qui précède.

La description de chacun des bâtiments a été, en partie, précisée dans les DEUX additifs sus-relatés sous le titre I de l'EXPOSE qui précède et sera précisée dans l'autre acte additif à intervenir.

ORIGINE DE PROPRIETE

L'immeuble ci-dessus désigné appartient à la Société Civile Immobilière "LE CLUB" pour l'avoir acquis de la Société d'Aménagement du Département de l'Hérault (par abréviation S.A.D.H.) Société Anonyme au capital de deux cent cinquante mille francs, dont le siège social est à Montpellier, Hôtel de la Préfecture, siège du Conseil Général, immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Montpellier sous la numéro 64 B 110, moyennant le prix principal de un million six cent vingt mille francs (F. 1.620.000) aux termes d'un acte reçu par Me DOMERGUE, notaire sus-nommé, le vingt janvier mil neuf cent soixante et onze, publié au bureau des hypothèques de Montpellier, le dix février suivant, volume 9 numéro 33.

CECI EXPOSE et PRECISE, Monsieur RICHARD, ès-qualités a dressé de la manière suivante le QUATRIEME ADDITIF au règlement de copropriété initial sus-visé.

ADDITIF

Cet additif a pour objet la subdivision du lot numéro QUATRE, provenant lui-même de la subdivision du lot numéro DEUX de l'état descriptif de division initial, avec les conditions particulières y afférentes et la constitution d'un syndicat secondaire.

Il contient :

- en premier lieu, la désignation du lot numéro QUATRE de l'état descriptif de division,
- en second lieu, la description des lots provenent de la subdivision du lot numéro QUATRE,

- en troisième lieu, le tableau récapitulatif,
- en quatrième lieu, les dispositions particulières,
- en cinquième lieu, la constitution d'un syndicat secondaire de co-propriété propre au lot numéro QUATRE et à ceux qui proviendront de sa subdivision,
 - et enfin, en sixième lieu, la nomination d'un Syndic provisoire d'un syndicat secondaire.

I - DESIGNATION DU LOT NUMERO QUATRE (4) DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

Le lot numéro QUATRE (4) provenant lui-même de la subdivision du lot numéro DEUX de l'état descriptif de division initial comprendra la troisième tranche de construction et se composera :

- de DEUX BATIMENTS dénommés Bâtiment SIX et Bâtiment SEPT, comprenant :

a) Bâtiment SIX (6):

Il est composé de SOIXANTE SEPT (67) lots privatifs numérotés QUATRE MILLE UN à QUATRE MILLE SOIXANTE SEPT (4001 à 4067).

Avec accès par le hall d'entrée et l'escalier B, Comprenant :

- un niveau rez-de-jardin,
- un nivoau rez-de-chaussée surélevé,
 - et deux étages.

Description des lots composant le Bâtiment SIX :

1º Niveau : Rez-de-jardin

- 5 parkings,

The state of the s

- 35 caves individuelles,
 - l appartement d'une pièce principale,
 - l appartement de deux pièces principales.
 - l local vide-ordures à gauche du hall d'entrée B.

2º Niveau : Rez-de-chaussée surélevé

Hall d'entrée "B" et escalier

- l Vidoir pour ordures ménagères au fond du hall,
- 8 appartements d'une pièce principale chacun.

3º Niveau : ler étage

- en equalier d'étage avec vidoir pour ordures ménagères,
 - 6 appartements d'une pièce principale.
 - l appartement de quatre pièces indépendantes.

4° Niveau : 2ème étage

- palier d'étage avec vidoir pour ordures ménagères,
- 10 appartements d'une pièce principale.

b) Bâtiment SEPT (7):

Il est composé de QUATRE VINGT SIX LOTS (86) lots privatifs numérotés QUATRE MILLE SOIXANTE HUIT à QUATRE MILLE CENT CINQUANTE TROIS (4068 à 4153) et comprend :

- un niveau rez-de-jardin,

- un niveau rez-de-chausséa surélevé,
- et neuf étages.

Description des lots composant le Bâtiment SEPT :

1º Niveau : Rez-de-jardin avec accès par l'escalier A ou l'ascenseur.

- cage et escalier "A",
- 22 caves individuelles,
 - 2 appartements d'une pièce principale chacun,
 - 4 appartements de 2 pièces principales chacun,
 - 1 chaufferie commune,
 - un local technique,
- " un local vide-ordures.

2º Niveau : Rez-de-chaussée surélevé

- 1 hall,
- l escalier desservant le rez-de-jardin et les étages,
- 1 local voitures d'enfants,
- 1 ascenseur,
- 1 local vide-ordures,
- 1 local technique,
- 2 appartements d'une pièce principale chacun,
- 5 appartements de deux pièces principales chacun.

3º Niveau : ler Etage

4º Niveau : 2e Etage

5º Niveau : 3e Etage

- A chacun de ces étages :
- 2 appartements d'une pièce principale chacun,
- 6 appartements de deux pièces principales chacun.

6º Niveau : 4e Etage

- 2 appartements d'une pièce principale chacun,
- 2 appartements de deux pièces principales chacun,
- 1 appartement de quatre pièces indépendantes.

7º Niveau : 50 Etage

- 4 appartements d'une pièce principale chacun,
- l appartement de deux pièces principales,
- l appartement de trois pièces principales.

8º Niveau : 6e Etage

- 4 appartements d'une pièce principale chacun,
- 2 appartements de deux pièces principales chacun.

9º Niveau : 7e Etage

·10° Niveau : 8e Etage

A chacun de ces étages :

- 2 appartements d'une pièce principale chacun,
- 2 appartements de deux pièces principales chacun.

11º Niveau : 9e Etage

2 appartements de trois pièces principales chacun.

A chacun des paliers du ler au 8e étage, desservis par escalier A et ascenseur :

- 1 local technique,

Au palier du 9e Etage desservi par escalier A :

- 1 local machinerie ascenseur,
- 1 local vide-ordures.

Long C SP pl Live

JARDINS

My rezeptejardia ny Ma

Il est précisé qu'aux lots suivants, est rattaché la jouissance exclusive d'un jardin tel que délimité, pour chacun de ces lots, sur le plan n° 2, ci−annexé.

Bâtiment nº 6: Lots numéros 4041, 4042, 4047, 4048, 4049, 4050.

Bâtiment nº 7: Lots numéros 4090 à 4095 inclus.

II - SUBDIVISION DU LOT numéro QUATRE (4) :

Sur ce lot numéro QUATRE seront édifiés les bâtiments SIX et SEPT (6 et 7), ses annexes et dépendances et comprendra outre les locaux communs, CENT CINQUANTE TROIS (153) lots privatifs numérotés QUATRE MILLE 'UN à QUATRE MILLE CENT CINQUANTE TROIS (4001 à 4153), dont la description suit :

BATIMENT SIX (6):

LOT NUMERO QUATRE MILLE UN (4001):

Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se . 1 11 composera d'une cave numéro 6 du plan.

nummos aussances. Et une quote-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Quatorze/ dix-millièmes (14/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE DEUX (4002) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se . composera d'une cave numéro 7 du plan.

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Quatorze/ dix-millièmes (14/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE TROIS- (4003) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se composera d'une cave numéro 8 du plan.

ese Assau ub a command Et une quote—part indivise-de : ' las along 4

- Dix/cent-Millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Quatorze/ dix-millièmes (14/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE QUATRE (4004) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se

composera d'une cave numéro 9 du plan.

Et une quote-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Quatorze/ dix-millièmes (14/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE CINQ (4005):

Il comprendre une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se composera d'une cave numéro 10 du plan.

Et une quote-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Quatorze/ dix-millièmes (14/10.000e) dans les parties communes du Râtiment 6.

Lot numero QUATRE MILLE SIX (4006) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se composera d'une Cave n° 11 du plan.

Et une quote-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Quatorze/ dix-millièmes (14/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE SEPT (4007) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se composera d'une cave n° 12 du plan.

Et une quote-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Quatorze/ dix-millièmes (14/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE HUIT (4008) :

Il comprendra una partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se composera d'une Cave n° 13 du plan.

Avec une quote-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des perties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Quatorze/ dix-millièmes (14/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE NEUF (4009) :

Il comprehera une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se composera d'une Cave n° 14 du plan.

Et une quote-part indivise de :

- Dix/Cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Quatorze/ dix-millièmes dans les parties communes du Bâtiment 6 (14/10.000e).

Lot numéro QUATRE MILLE DIX (4010) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se composera d'une Cave nº 15 du plan.

Et une quote-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (18/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Quatorze/ dix-millièmes dans les parties communes du Bâtiment 6 (14/10.000e).

Lot numéro QUATRE MILLE ONZE (4011):

Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se composera d'une.Cave nº 16 du plan.

ra lus omia Et une quote-part indivise de :

- des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
 - Quatorze/ dix-millièmes (14/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro, QUATRE MILLE DOUZE (4012): page 6

Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se

- des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
 - Quatorze/ dix-millièmes (14/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numero QUATRE MILLE TREIZE (4013) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se composere d'une Cave n° 18 du plan.

Et une quote-part indivise de :

- des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
 - Quatorze/ dix-millièmes (14/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE QUATORZE (4014) : ---

Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se

Et une quote-part indivise de :

- des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
 - Quatorze/ dix-millièmes (14/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE QUINZE (4015):

Il comprendre une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se

Et une quote-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Quatorze/ dix-millièmes (14/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE SEIZE (4016) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se

Et une quote-part indivise de :

des parties communes générales de l'ensemble immobilier.

- Quatorze/ dix-millièmes (14/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE DIX SEPT (4017) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se composera d'une cave n° 22 du plan.

Et une quote-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Quatorze/ dix-millièmes (14/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE DIX HUIT (4018) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se composera d'une Cave n° 23 du plan.

Et une quote-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Quatorze/ dix-millièmes (14/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE DIX NEUF (4019) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se composera d'une cava n° 24 du plan.

Et une quote-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Quatorze/dix-millièmes (14/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE VINGT (4020):

Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se composera d'une cave n° 25 du plan.

Et une quote-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Quatorze/ dix-millièmes (14/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE VINGT ET UN (4021) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se composera d'une Cave n° 26 du plan.

Et une quote-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Quatorze/ dix-millièmes (14/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE VINGT DEUX (4022) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se composera d'une cave n° 27 du plan.

Et une quote-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Quatorze/ dix-millièmes (14/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE VINGT TROIS (4023) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se composera d'une cave nº 28 du plan.

Et une quote-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Quatorze/ dix-millièmes (14/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

LOT NUMERO QUATRE MILLE VINGT QUATRE (4024) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se composera d'une cave nº 29 du plan.

Et une quoto-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Quatorze/ dix-millièmes (14/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6. . DELO 11 15 Towns one'b assessment

LOT numéro QUATRE MILLE VINGT CINQ (4025) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se Renummon a composera d'une Cave nº 30 du plan.

Et une quote-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Quatorze/ dix-millièmes (14/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6. . TE 2 a TE 2 a sven and 1 szesegmen

Lot numéro QUATRE MILLE VINGT SIX (4026) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se composera d'une cave numéro 31 du plan.

Et une quote-part indivise de :

במדונים במימער

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- e de mioro de ser Quatorze/ dix-millièmes (14/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6. .acid ua 88 an avez em 11 sisacques

Lot numéro QUATRE MILLE VINGT SEPT (4027) :

te les ublibuduagens Il comprendra une partie composera d'une cave nº 32 du plan. Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- 92 75 pibre de xar- Quatorze/ dix-millièmes (14/10.0008) dans les parties communes du Bâtiment 6. . ne la un PK "a aven muth eracoomin

Lot numéro QUATRE MILLE VINGT HUIT (4028) :

Il comprendre une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se composera d'une cave nº 33 du plan.

Et une quote-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- ou ca management Quatorze/ dix-millièmes (14/10.000e) dans les parties communes

Lot numéro QUATRE MILLE VINGT NEUF (4029) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se composera d'une cave nº 34 du plan.

Et une quote-part indivise de :

- Dix/cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Quatorze/ dix-millièmes (14/10.000e) dans les perties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE TRENTE (4030) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se composera d'une cave n° 35 du plan.

Et une quote-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Quatorze/'dix-millièmes (14/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE TRENTE ET UN (4031) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se composera d'une cave n° 36 du plan.

Et une quota-part indivise de :

- Dix/cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Quatorze/ dix-millièmes (14/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE TRENTE DEUX (4032) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se composera d'une cave n° 37 du plan.

Et une quote-part indivise de :

- Dix/-cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Quatorze/ dix-millièmes (14/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE TRENTE TROIS (4033) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se composera d'une cave n° 38 du plan.

Et une quote-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Quatorze/ dix-millièmes (14/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numero QUATRE MILLE TRENTE QUATRE (4034) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se composera d'une cave n° 39 du plan. .

Et une quote-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Quatorze/ dix-millièmes (14/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE TRENTE CINQ (4035) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se composera d'une cave nº 40 du plan.

Et une quote-part indivise de :

- Dix/cent-millièmes (10/100.000e) dans lá propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.

- Quatorze/ dix-millièmes (14/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

PARKING 5

Lot numéro QUATRE MILLE TRENTE SIX (4036) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se composera d'un parking n° 103 du plan.

Et une quote-part indivise de :

- Trente trois/ cent-millièmes (33/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Quarante six/ dix-millièmes (46/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE TRENTE SEPT (4037) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se composèra d'un parking n° 104 du plan.

Et une quote-part indivise de :

entige to an electrical

and a fele and the

** 24 282 La

. N. P. L. Stewer

- Trente trois/ cent-millièmes (33/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
 - Quarante six/ dix-millièmes (46/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE TRENTE HUIT (4038) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se composera d'un parking n° 105 du plan.

Et une quote-part indivise de :

- Trente trois/ cent-millièmes (33/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Quarante six/ dix-millièmes (46/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE TRENTE NEUF (4039) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se composera d'un parking n° 106 du plan.

Et une quote-part indivise de :

- Trente trois/ cent-millièmes (33/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Quarante six/ dix-millièmes (46/10.000c) dans les parties com-

Lot numéro QUATRE MILLE QUARANTE (4040) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6 au rez-de-jardin et se

Et une quote-part indivise de :

- Trente trois/ cent-millièmes (33/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
 - Quarante six/ dix-millièmes (46/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

APPARTEMENTS

REZ-de-JARDIN

Lot numéro QUATRE MILLE QUARANTE ET UN (4041) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6, escalier B, au rez-dejardin et se composera d'un appartement type l bis, nº 1 du plan, comprenant : Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C.

Avec la jouissance exclusive et privative d'un jardin attenant d'une superficie approximative de 14,50 m2.

Et la quote-part indivise de :

- Cent quatre vingt seize/ cent-millièmes (196/100.000a) dans la propriété du sol at des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Deux cent soixante quatorze/ dix-millièmes (274/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE QUARANTE DEUX (4042) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6, escalier 8, au rez-dejardin et su composera d'un appartement type 2, n° 2 du plan, comprepant :

Un hall d'entrée, duux rangements, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., chambre.

Avec la jouissance exclusive et privative d'un jardin attenant d'une superficie approximative de 42,50 m2.

Et une quote-part indivise de :

- Trois cent trente trois/ cent-millièmes (333/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Quatre cent soixante cinq/ dix-millièmes (465/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

REZ-de-CHAUSSEE surélevé

Lot numéro QUATRE MILLE QUARANTE TROIS (4043) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6, escalier B, au rez-dechaussée surélevé et se composera d'un appartement type l bis, n° 3 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et une quote-part indivise de :

- Deux cent dix/ cent-millièmes (210/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Deux cent quatre vingt seize/ dix-millièmes (296/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE QUARANTE QUATRE (4044) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6, escalier B, au rez-dechaussée surélevé et se composera d'un appartement type 1 bis, n° 4 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et une quote-part indivise de :

- Deux cent dix/ cent-millièmes (210/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Deux cent quatre vingt seize/ dix-millièmes (296/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numero QUATRE MILLE QUARANTE CINQ (4045) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6, escalier B, au rez-dechaussée surélevé et se composera d'un appartement type l bis, n° 5 du plan, comprenant : Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et un quote-part indivise de :

- Deux cent dix/ cent-millièmes (210/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Deux cent quatre vingt seize/ dix-millièmes (296/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE QUARANTE SIX (4046) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6, escalier B, au rez-de-chaussée surélevé et se composera d'un appartement type 1 bis, n° 6 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et une quote-part indivise de :

lans le proncie

- Deux cent vingt sept/ cent-millièmes (227/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Trois cent vingt/ dix-millièmes (320/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

condita come i a tesses por Lot numéro QUATRE MILLE QUARANTE SEPT. (4047) :

chaussée surélevé et se composera d'un appartement type 1 bis, n° 7 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C.

Avec la jouissance exclusive et privative d'un jardin ettenant de 27,62 m2.

Et une quote-part indivise de :

- Deux cent trente cinq/ cent-millièmes (235/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Trois cent vingt huit/ dix-millièmes (328/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE QUARANTE HUIT (4048) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6, escalier B, au rez-dechaussée surélevé et se composera d'un appartement type l bis, n° 8 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C.

Avec la jouissance exclusive et privative d'un jardin attenant de 27,20 m2.

Et une quote-part indivise de :

- Deux cent seize/ cent-millièmes (216/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
 - Trois cent deux/ dix-millièmes (302/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE QUARANTE NEUF (4049) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6, escalier B, au rez-dechaussée surélevé et se composera d'un appartement type l bis, n° 9 du plan, comprenant : Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains evec W.C.,

Avec la jouissance exclusive et privative d'un jardin attenant de 27,20 m2.

Et une quote-part indivise de :

- Deux cent seize/ cent-millièmes (216/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Trois cent deux/ dix-millièmes (3D2/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE CINQUANTE (4050) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6, escalier B, au rez-dechaussée surélevé et se composera d'un appartement type 1 bis, n° 10 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C.

Avec la jouissance exclusive et privative d'un jardin attement de 21,46 m2.

Et une quote-part indivise de :

- Deux cent huit/ cent-millièmes (208/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Deux cent quatre vingt onze/ dix-millièmes (291/10.000e) dans les perties communes du Bâtiment 6.

PREMIER ETAGE

LOT numéro QUATRE MILLE CINQUANTE ET UN (4051) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6, escalier B, au premier étage et se composera d'un appartement type l bis, n° 11 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et une quote-part indivise de :

- Deux cent quatorze/ cent-millièmes (214/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Trois cent deux/ dix-millièmes (302/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numero QUATRE MILLE CINQUANTE DEUX (4052) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6; escalier B, au premier étage et se composera d'un appartement type 1 bis, n° 12 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains aver W.C., loggia.

Et une quote-part indivise de :

- Deux cent quatorze/ cent-millièmes (214/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Trois cent deux/ dix-millièmes (302/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE CINQUANTE TROIS (4053) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6, éscalier B, au premier étage et se composera d'un appartement type 1 bis, n° 13 du plan,

o Was W ' comprenent :

- Filenes, such value ()

2000 DATE: 11

METANDON DE

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et une quote-part indivise de :

- Deux cent quatorze/ cent-millièmes (214/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Trois cent deux/ dix-millièmes (302/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE CINQUANTE QUATRE (4054) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6, escalier B, au premier étage, numéro 14 du plan, et se composera d'un appartement de quatre pièces indépendantes, comprenant chacune : un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et une quote-part indivise de :

- Huit cont soixante cinq/ cent-millièmes (865/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Mille deux cent vingt et un/ dix-millièmes (1.221/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE CINQUANTE CINQ (4055) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6, escalier B, au premier étage et se composere d'un appartement type l bis, n° 18 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains evec W.C., loggia.

Et la quote-part indivise de :

- Deux cent treize/ cent-millièmes (213/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Trois cent un/ dix-millièmes (301/10.000e) dans los parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE CINQUANTE SIX (4056) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6, escalier B, au premier étage et se composera d'un appartement type 1 bis, n° 19 du plan, comprenant:

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et la quote-part indivise de :

- Deux cent treize/ cent-millièmes (213/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
 - Trois cent un/ dix-millièmes (301/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE CINQUANTE SEPT (4057) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6, escalier B, au premier étage et se composera d'un appartement type l bis, n° 20 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et le quote-part indivise de :

- Deux cent treize/ cent-millièmes (213/100.000e) dans la pro-

priété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.

- Trois cent un/ dix-millièmes (301/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

DEUXIEME ETAGE

morrors for

18:15

Lot numéro QUATRE MILLE CINQUANTE HUIT (4058) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6, escalier B, au deuxième étage et se composera d'un appartement type 1 bis, n° 21 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et la quote-part indivise de :

- Deux cent dix huit/ cent millièmes (218/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Trois cent sept/ dix-millièmes (307/10.000c) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE CINQUANTE NEUF (4059) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6, escalier B, au deuxième étage et se composera d'un appartement type 1 bis, n° 22 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et la quote-part indivise de :

- Deux cent dix huit/ cent-millièmes (218/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Trois cent sept/ dix-millièmes (307/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE SOIXANTE (4060) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6, escalier B, au deuxième étage et se composera d'un appartement type 1 bis, n° 23 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et la quote-part indivise de :

- Deux cent dix huit/ cent-millièmes (218/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Trois cent sept/ dix-millièmes (307/10.000e) dans les parties communes du bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE SOIXANTE ET UN (4061) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6, escalier B, au deuxième étage et se composera d'un appartement type 1 bis, n° 24 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et la quote-part indivise de :

- Deux cent dix huit/ cent-millièmes (218/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.

- Trois cent sept/ dix-millièmes (307/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE SDIXANTE DEUX (4062) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6, escalier B, au deuxième étage et se composera d'un appartement type l bis, nº 25 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisinc, salle de bains avec W.C., loggia.

Et la quote-part indivise de :

- Deux cont vingt trois/ cent-millièmes (223/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble im-Missouri Ters. Commobilier. President de Maries
 - , eld and es ald Trois centiquatorze/ dix-millièmes (314/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numero QUATRE MILLE SOIXANTE TROIS (4063) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6, escelier B, au deuxième étage et se composera d'un appartement type l bis, nº 26 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et une quote-part indivise de :

- indonésia salawa san Ki

- Deux cent vingt trois/ cent-millièmes (223/100.000e) dans la num de la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble im-UOD.UTYDAD.U. mobilier.
 - Trois cent quatorze/ dix-millièmes (314/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE SOIXANTE QUATRE (4064) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6, escalier B, au deuxième étage et se composera d'un appartement type l bis, n° 27 du plan, comprenent:

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et une quote-part indivise de :

- Deux cent dix sept/ cent-millièmes (217/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Trois cent six/ dix-millièmes (306/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE SOIXANTE CINQ (4065) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6, escalier B, au deuxième étage et se composera d'un appartement type 1 bis, n° 28 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et une quote-part indivise de :

- Deux cent dix sept/ cent-millièmes (217/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble named - bimmobilier. agmitts of strang som sybasyge
 - Trois cent six/ dix-millièmes (306/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6. vibrai

Lot numero QUATRE MILLE SDIXANTE SIX (4066) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6, escalier B, au deuxième

étage et se composera d'un appartement type 1 Bis, nº 29 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et une quote-part indivise de :

- Deux cent dix sept/ cent-millièmes (217/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Trois cent six/ dix→millièmes (306/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 6.

Lot numéro QUATRE MILLE SOIXANTE SEPT (4067) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 6, escalier B, au deuxième étage et se composera d'un appartement type 1 bis, n° 30 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et une quote-part indivise do :

- Deux cent dix sept/ cent-millièmes (217/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Trois cent six/ dix-millièmes (306/10.000e) dens les parties communes du Bâtiment 6.

BATIMENT SEPT (7) :

REZ-de-JARDIN

CAVES

Lot numéro QUATRE MILLE SOIXANTE HUIT (4068) :

Il comprendre une partie du Bâtiment 7 au rez-de-jardin et se composera d'une cave numéro l du plan.

Et une quote-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Trois/ dix-millièmes (3/10.000æ) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE SOIXANTE NEUF (4069) :

. Ll. comprendra une partie du Bâtiment 7 au rez-de-jardin et se composera d'une cave numéro 2 du plan.

Et une quote-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Trois/ dix-millièmes (3/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE SOIXANTE DIX (4070) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7 au rez-de-jardin et se composera d'une cave numéro 3 du plan.

Et une quote-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.

- Trois/ dix-millièmes (3/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment-7.

Lot numéro QUATRE MILLE SOIXANTE ET ONZE (4071) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7 au rez-de-jardin et se composera d'une cave numéro 4 du plan.

Et une quote-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Trois/ dix-millièmes (3/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7:

Lot numéro QUATRE MILLE SOIXANTE DOUZE (4072) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7 au rez-de-jardin et se composera d'une cave numéro 5 du plan.

Et une quote-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dens la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
 - Trois/ dix-millièmes (3/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7. History de Grand de Grand

Lot numéro QUATRE MILLE SDIXANTE TREIZE (4073) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7 au rez-de-jardin et se

... Et une quote-part indivise de :

- des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
 - Trois/ dix-millièmes (3/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE SOIXANTE QUATORZE (4074) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7 au rez-de-jardin et se

.a.a. dome Et une quote-part indivise den:

- et des perties communes générales de l'ensemble fimmobilier.
 - Trois/ dix-millièmes (3/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE SOIXANTE QUINZE (4075) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7 au rez-de-jardin et se composera d'une cave numéro 43 du plan. Vid -

Et une quote-part indivise de :

- et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
 - Trois/ dix-millièmes (3/10.000e) dans les perties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE SOIXANTE SEIZE (4076) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7 au rez-de-jardin et se composera d'une cave numéro 44 du plan.

Et une quote-part indivise de : seis ma not . .

- et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Trois/ dix-millièmes (3/10.000e) dens les parties communes du Bâtiment 7.

carte on in "a reservanth examples as

Lot numéro QUATRE MILLE SOIXANTE DIX SEPT (4077) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7 au rez-de-jardin et se composera d'une cave numéro 45 du plan.

Et une quote-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Trois/ dix-millièmes (3/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE SOIXANTE DIX HUIT (4078) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7 au rez-de-jardin et se composora d'une cave numéro 46 du plan.

Et une quote-part indivise do :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Trois/ dix-millièmes (3/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE SOIXANTE DIX NEUF (4079) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7 au rez-de-jardin et se composera d'une cave n° 47 du plan.

Avec une quote-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Trois/ dix-millièmes (3/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE QUATRE VINGT (4080) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7 au rez-de-jardin et se composera d'une cave n° 48 du plan.

Avec une quote-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Trois/ dix-millièmes (3/10:000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE QUATRE VINGT UN (4081) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7 au rez-de-jardin et se composera d'une cave nº 49 du plan.

Avec une quote-part indivise de :

- Dix/.cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Trois/ dix-millièmes (3/10:000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE QUATRE VINGT DEUX (4082) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7 au rez-de-jardin et se composera d'une cave n° 50 du plan.

Avec une quote-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Trois/ dix-millièmes (3/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE QUATRE VINGT TROIS (4083) :

Il comprendra une partiz du Bâtiment 7 au rez-de-jardin et se composera d'une cave n° 51 du plan.

Et une quoto-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Trois/ dix-millièmes (3/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE QUATRE VINGT QUATRE (4084) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7 au rez-de-jardin et se composera d'une cave n° 52 du plan.

Et une quote-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dens le propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Trois/ dix-millièmes (3/10.080e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE QUATRE VINGT CINQ (4085) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7 au rez-de⊷jardin et se composera d'une cave n°-53 du plan.

Et une quote-part indivise de : 100 de accurrent

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Trois/ dix-millièmes (3/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE QUATRE VINGT SIX (4086) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7 au rez-de-jardin et se composera d'une cave n° 54 du plan.

Et une quote-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
 - Trois/dix-millièmes (3/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE QUATRE VINGT SEPT (4087) :

Il comprendra une partie du Bêtiment 7 au rez-de-jardin et se composera d¹une cave n° 55 du plan.

Et une quote-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Trois/ dix-millièmes (3/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE QUATRE VINGT HUIT (4088) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7 au rez-de-jardin et se composera d'une cave n° 56 du plan.

Et une quote-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
 - Trois/ dix-millièmes (3/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE QUATRE VINGT NEUF (4089) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7 au rez-de-jardin etse composera d'une cave n° 57 du plan.

Et une quote-part indivise de :

- Dix/ cent-millièmes (10/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.

- Trois/ dix-millièmes (3/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

APPARTEMENTS

Lot numéro QUATRE MILLE QUATRE VINGT DIX (4090) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au rez-dejardin et se composera d'un appartement type 2, n° 1 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, salle de bains evec W.C., séjour, cuisine, chambre.

Avec la jouissance exclusive et privative d'un jardin attenant d'une superficie approximative de 35 m2.

Et une quote-part indivise de :

- Trois cent vingt sept/ cent-millièmes (327/100.000e) dans la propriété du sol ct des parties communes générales de l'ensemble immo-bilier.
- Cent vingt sept/ dix-millièmes (127/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE QUATRE VINGT ONZE (4091) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au rez-dejardin et se composera d'un appartement type 2, n° 2 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, salle de bains avec W.C., séjour, cuisine, chambro.

Avec la jouissance exclusive et privative d'un jardin attenent d'une superficie approximative de 12 m2.

Et une quote-part indivise de ::

- Trois cent vingt trois/ cent-millièmes (323/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent vingt six/ dix-millièmes (125/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE QUATRE VINGT DOUZE (4092) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au rez-dejardin et se composera d'un appartement type 1 bis, n° 3 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C.

Avec la jouissance exclusive et privative d'un jardin attenant d'une superficie approximative de 10,70 m2.

Et une quote-part indivise de :

- Deux cent quarante neuf/ cent-millièmes (249/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Quatre vingt dix sept/ dix-millièmes (97/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE QUATRE VINGT TREIZE (4093) :

Il comprendre une partie du Bâtiment 7, escalier A, au rez-dejardin et se composera d'un appartement type 2, nº 4 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, salle de bains avec W.C., séjour, cuisine, chambre.

Avec la jouissance exclusive et privative d'un jardin attenant d'une superficie approximative de 15 m2.

Et une quote-part indivise de :

- Trois cent trente trois/ cent-millièmes (333/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble im-mobilier.
- Cent vingt neuf/ dix-millièmes (129/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE QUATRE VINGT QUATORZE (4094) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au rez-dejardin et se composera d'un appartement type 2, n° 5 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, salle de bains avec W.C., séjour, cuisine, chambre.

Avec la jouissance exclusive et privative d'un jardin attenant d'une superficie approximative de 44 m2.

Et une quote-part indivise de :

GE | 1 447/45

- Trois cent soixante trois/ cent-millièmes (363/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
 - Cent quarante et un/ dix-millièmes (141/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE QUATRE VINGT QUINZE (4095) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, Escalier A, au rez-dejardin et se composera d'un appartement type 1 Bis, n° 6 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec

Avec la jouissance exclusive et privative d'un jardin attenant d'une superficie approximative de 14 m2.

Et une quote-part indivise de :

- Deux cent cinquante quatre/ cent-millièmes (254/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Quatre vingt dix neuf/ dix-millièmes (99/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

REZ-de-CHAUSSEE surélevé

Lot numéro QUATRE MILLE QUATRE VINGT SEIZE (4096) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, Escalier A au rez-dechaussée surélevé et se composera d'un appartement type l bis, n° 7 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et une quote-part indivise de :

- Deux cent soixante et un/ cent-millièmes (261/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
 - Cent deux/ dix-millièmes (102/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE QUATRE VINGT DIX SEPT (4097) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au rez-dechaussée surélevé et se composera d'un appartement type 2, n° 8 du plan, comprenant : Un hall d'entrée, rangement, salle de bains avec W.C., séjour, cuisine, loggia, chambre.

Et une quote-part indivise de :

- Trois cent trente quatre/ cent-millièmes (334/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent trente/ dix-millièmes (130/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE QUATRE VINGT DIX HUIT (4098) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au rez-dechaussée surélevé et se composera d'un appartement type 2, nº 9 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, salle de bains avec W.C., séjour, cuisine, loggia, chambre.

Et une quote-part indivise de :

- Trois cent trente quatre/ cent-millièmes (334/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent trente/ dix-millièmes (130/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE QUATRE VINGT DIX NEUF (4099) :

Il comprendro une partie du Bâtiment 7, escolier A, ou rez-dechaussée surélevé et se composere d'un appartement type 1 bis, nº 10 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et une quote-part indivise de :

- Deux cent soixante et un/ cent-millièmes (261/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent deux/ dix-millièmes (102/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT (4100) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au rez-dechaussée surélevé et se composera d'un appartement type 2, n° 11 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia, chambre.

Et une quote-part indivise de :

1. ...

- Trois cent cinquante trois/ cent-millièmes (353/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
 - Cent trente huit/ dix-millièmes (138/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT UN (4101) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au rez-dechaussée surélevé et se composera d'un appartement type 2, nº 12 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia, chambre.

Et une quote-part indivise de :

- Quatro cent douze/ cent-millièmes (412/100.000e) dans la pro-

priété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.

- Cent soixante et un/ dix-millièmes (161/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT DEUX (4102) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au rez-de-chaussée surélevé et se composera d'un appartement type 2, n° 13 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains, W.C., loggia, chambre avec placard.

Et une quote-part indivise de :

- Trois cent soixante dix sept/ cent-millièmes (377/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent quarante sept/ dix-millièmes (147/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

PREMIER ETAGE

Lot numéro QUATRE MILLE CENT TROIS (4103) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au premier étage et se composera d'un appartement type 1 bis, n° 14 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et une quote-part indivise de :

- Deux cent soixante six/ cent-millièmes (266/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent quatre/ dix-millièmes (104/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT QUATRE (4104) :

Il comprendre une partie du Bâtiment 7, escalier A, au premier étage et se composera d'un appartement type 2, n° 15 du plan, comprenant :

Un hall d'entrés, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia, chambre.

Et une quote-part indivise de :

- Trois cent quatre vingt quatorze/ cent-millièmes (394/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent cinquente quatre/ dix-millièmes (154/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT CINQ (4105) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au premier étage et se composera d'un appartement type 2, n° 16 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia, chambre.

Et une quote-part indivise de :

- Trois cent quatre vingt quatorze/ cent-millièmes (394/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.

- Cent cinquante quatre/ dix-millièmes (154/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT SIX (4106) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au premier et se composera d'un appartement type 1 bis, n° 17 du plan, comprenent :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et une quote-part indivise de :

- Deux cent soixants six/ cent-millièmes (266/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent quatre/ dix-millièmes (104/10.000e) dans les parties communes du Bûtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT SEPT (4107) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au premier étage et se composera d'un appartement type 2, n° 18 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia, chambre.

Et une quote-part indivise de :

- Trois cent soixante/ cent-millièmes (360/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent quarante/ dix-millièmes (140/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT HUIT (4108) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au premier étage et se composera d'un appartement type 2, n^o 19 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia, chambre.

Et une quote-part indivise de :

- Quatre cent dix neuf/ cent-millièmes (419/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent soixante trois (163/10.000e) dix-millièmes dens les partics communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT NEUF (4109) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au premier étage et se composera d'un appartement type 2, n° 20 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée avec rangement, cuisine, salle de bains, W.C., séjour, chambre avec placard, loggia.

- Trois cent quatre vingt cinq/ cent-millièmes (385/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'en-semble immobilier.
- Cent cinquante/ dix-millièmes (150/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT DIX (4110) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au premier étage et se composera d'un appartement type 2, nº 21 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée avec rangements, séjour, cuisine, salle de bains, W.C., cabinet de toilette, chambre, loggia.

Et une quote-part indivise da :

- Quatre cent quarante/ cent-millièmes (440/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent soixante et onze/ dix-millièmes (171/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

DEUXIEME ETAGE

Lot numéro QUATRE MILLE CENT ONZE (4111) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au deuxième étage et se composera d'un appartement type 1 bis, n° 22 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et une quote-part indivise de :

- Deux cent soïxante et onze/ cent-millièmes (271/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent six/ dix-millièmes (106/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT DOUZE (4112) :

Il comprendre une partie du Bâtiment 7, escalier A, au deuxième étage et se composera d'un appartement type 2, n° 23 du plan, comprenant :

> Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia, chambre.

Et une quote-part indivise de :

- Quatre cent un/ cent-millièmes (401/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent cinquante six/ dix-millièmes (156/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT TREIZE (4113)

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au deuxième étage et se composera d'un appartement type 2, n° 24 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia, chambre.

Et une quote-part indivise de :

- Quatre cent un/ cent-millièmes (401/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent cinquente six/ dix-millièmes (156/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT QUATORZE (4114) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au deuxième étage et se composera d'un appartement type 1 bis, n° 25 du plan, comprenant : Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et une quote-part indivise de :

- Deux cent soixante et onze/ cent-millièmes (271/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent six/ dix-milliemes (106/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT QUINZE (4115) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au deuxième étage et se composera d'un appartement type 2, n° 26 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia, chambre.

Et une quote-part indivise de :

- Trois cent soixante sept/ cent-millièmes (367/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent quarante trois/ dix-millièmes (143/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT SEIZE (4116) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, Escalier A, au deuxième étage et se composera d'un appartement type 2, n° 27 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia, chambre.

Et une quote-part indivise de :

- Quatre cent vingt six/ cent-millièmes (426/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent soixante six/ dix-millièmes (166/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT DIX SEPT (4117) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au deuxième étage et se composera d'un appartement type 2, n° 28 du plan, comprenent :

Un hall d'entrée avec rangement, cuisine, salle de bains, W.C., séjour, chambre avec placard, loggia.

Et une quote-part indivise de :

- Trois cent quatre vingt douze/ cent-millièmes (392/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent cinquante trois/ dix-millièmes (153/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT DIX HUIT (4118) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au deuxième étage et se composera d'un appartement type 2, n° 29 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée avec rangement, séjour, cuisine, W.C., selle de bains, cabinet de toilette, chambre, loggie.

Et une quote-part indivise de :

- Quatre cent quarante neuf/ cent-millièmes (449/100.000e)

dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.

- Cont soixante quinze/ dix-millièmes (175/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

TROISIEME ETAGE

LOT numéro QUATRE MILLE CENT DIX NEUF (4119) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au troisième étage et se composera d'un appartement type l bis, n° 30 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et une quote-part indivise de :

- Deux cent quatre vingts/cent-millièmes (280/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble im-mobilier.
- Cent neuf/ dix-millièmes (109/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT VINGT (4120) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au troisième étage et se composera d'un appartement type 2, n° 31 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia, chambre.

Et une quote-part indivise de :

- Quatre cent quatorze/ cent-millièmes (414/100.000e) dans la **proprié**té du sol et des parties communes générales de l'ensemble im-mobilier.
- Cent soixante et un/ dix-millièmes (161/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT VINGT ET UN (4121) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au troisième étage et se composera d'un appartement type 2, n° 32 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia, chambre.

Et une quote-part indivise de :

- Quatre cent quatorze/ cent-millièmes (414/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent soixante et un/ dix-millièmes (161/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT VINGT DEUX (4122) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au troisième étage et se composera d'un appartement type l bis, n° 33 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

. Et une quote⊸part indivise de :

- Deux cent quatre vingts/ cent-millièmes (280/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.

- Cent neuf/ dix-millièmes (109/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT VINGT TROIS (4123) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au troisième étage et se composera d'un appartement type 2, n° 34 du plan, comprenent :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia, chambre.

Et une quote-part indivise de :

- Trois cent soixante dix neuf/ cent-millièmes (379/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent quarante huit/ dix-millièmes (148/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT VINGT QUATRE (4124) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au troisième étage et se composera d'un appartement type 2, n° 35 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia, chambre.

Et une quote-part indivise de :

- Quatre cent quarante quatre/ cent-millièmes (444/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent soixante treize/ dix-millièmes (173/10.000e) dans les parties communes du bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT VINGT CINQ (4125) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au troisième étage et se composera d'un appartement type 2, n° 36 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia, chambre.

Et une quote-part indivise de :

- Quatre cent soixante quinze/ cent-millièmes (475/100.000e) dans la propriété du soi et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent quatre vingt cinq/ dix-millièmes (185/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT VINGT SIX (4126) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au troisième étage et se composera d'un appartement type 2, n° 37 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia, chambre.

Et une quote-part indivise de :

- Trois cent quatre vingt onze/ cent-millièmes (391/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.

Et cent cinquante deux/ dix-millièmes (152/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

QUATRIEME ETAGE

Lot numéro QUATRE MILLE CENT VINGT SEPT (4127) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au quatrième étage, numéro 38 du plan, et se composera d'un appartement de quatre pièces indépendentes comprenent chacune :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et une quote-part indivise de :

- Mille deux cent douze/ cent-millièmes (1.212/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Quatre cent soixante quatorze/ dix-millièmes (474/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT VINGT HUIT (4128) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au quatrième étage et se composera d'un appartement type 1 Bis, n° 42 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et une quote-part indivise de :

- Deux cent quatre vingt quatre/ cent-millièmes (284/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'en-semble immobilier.
- Cent onze/ dix-millièmes (111/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT VINGT NEUF (4129) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au quatrième étage et se composera d'un appartement type 2, n° 43 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia, chambre.

Et une quote-part indivise de :

- Quatre cont quarante deux/ cent-millièmes (442/100.000e) dans le propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent soixante douze/ dix-millièmes (172/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT TRENTE (4130) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au quetrième étage et se composera d'un appartement type 2, n° 44 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia, chambre.

Et une quote-part indivise de :

- Quatre cent quarante deux/ cent-millièmes (442/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent soixante douze/ dix-millièmes (172/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT TRENTE ET UN (4131) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au quatrième

étage et se composera d'un appertement type 1 bis, n° 45 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et une quote-part indivise de :

- Deux cent quatre vingt quatre/ cent-millièmes (284/100.000e) dans la propriété du sol ct des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent onze/ dix-millièmes (111/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

CINQUIEME ETAGE

Lot numéro QUATRE MILLE CENT TRENTE DEUX (4132) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au cinquième étage et se composera d'un appartement type 3, nº 46 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée avec placard, dégagement, séjour avec loggia, cuisine, deux chambres avec loggia, salle de bains, W.C.

Et une quote-part indivise de :

- Six cent dix/ cent-millièmes (610/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- → Deux cent trente huit/ dix-millièmes (238/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT TRENTE TROIS (4133) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au cinquième étage et se composera d'un appartement type 2, n° 47 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia, chambre.

Et une quote-part indivise de :

- Quatre cent cinquante cinq/ cent-millièmes (455/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent soixante dix sept/ dix-millièmes (177/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT TRENTE QUATRE (4134) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au cinquième étage et se composera d'un appartement type 1 bis, n° 48 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et une quote-part indivise de :

- Deux cent quatre vingt dix/ cent-millièmes (290/100.000c) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'en-semble immobilier.
- Cent treize/ dix-millièmes (113/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT TRENTE CINQ (4135) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au cinquième étage et se composera d'un appartement type 1 bis, n° 49 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et une quote-part indivise de :

- Trois cent quatre vingt dix neuf/ cent-millièmes (399/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'en-semble immobilier.
- Cent cinquante six/ dix-millièmes (156/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT TRENTE SIX (4136) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au cinquième étage et se composera d'un appartement type 1 bis, n° 50 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et une quote-part indivise de :

- Trois cent quatre vingt dix neuf/ cent-millièmes (399/100.000e)
 dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
 - Cent cinquante six/ dix-millièmes (156/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT TRENTE SEPT (4137) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au cinquième étage et se composera d'un appartement type 1 bis, n° 51 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et une quote-pert indivise de :

- Deux cent quatre vingt dix/ cent-millièmes (290/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent treize/ dix-millièmes (113/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

SIXIEME ETAGE

on grade as f

Lot numéro QUATRE MILLE CENT TRENTE HUIT (4138) :

Il comprendra une pertie du Bâtiment 7, escalier A, au sixième étage et se composera d'un appartement type 2, n° 52 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée avec rangement, dégagement, séjour avec loggia, cuisine, chambre avec loggia, salle de bains, W.C.

Et une quote-part indivise de :

- Quatre cent quatre vingt six/ cent-millièmes (486/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent quatre vingt dix/ dix-millièmes (190/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT TRENTE NEUF (4139) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au sixième étage et se composera d'un appartement type 2, n° 53 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée avec rangement, dégagement, séjour avec loggia, cuisine, chambre avec loggia, salle de bains, W.C.

- Quatre cent quatre vingt six/ cent-millièmes (486/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent quatre vingt dix/ dix-millièmes (190/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT QUARANTE (4140) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au sixième étage et se composera d'un appartement type 1 bis, n° 54 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et une quote-part indivise de :

- Deux cent quatre vingt quinze/ cent-millièmes (295/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent quinze/ dix-millièmes (115/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT QUARANTE ET UN (4141) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au sixième étage et se composera d'un appartement type 1 bis, n° 55 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et une quote-part indivise de :

- TRois cent quarante et un/cent-millièmes (341/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent trente trois/ dix-millièmes (133/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT QUARANTE DEUX (4142) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au sixième étage et se composera d'un appartement type 1 bis, n° 56 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisino, salle de bains avec W.C., loggia.

Et une quote-part indivise de :

- Trois cent quarante et un/ cent-millièmes (341/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent trente trois/ dix-millièmes (133/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT QUARANTE TRDIS (4143) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au sixième étage et se composera d'un appartement type 1 bis, n° 57 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

- Daux cent quatre vingt quinze/ cent-millièmes (295/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'en-semble immobilier.
 - Cent quinze/ dix-millièmes (115/10.000e) dans les parties

communes du Bâtiment 7.

SEPTIEME ETAGE

Lot numéro QUATRE MILLE CENT QUARANTE QUATRE (4144) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au septième étage et se composera d'un appartement type 1 bis, n° 58 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec $\forall . C.$, loggia.

Et une quote-part indivise de :

- Trois cent quatre vingt huit/ cent-millièmes (388/100.000e) dans le propriété du sol et des parties communes générales de l'en-semble immobilier.
- Cent cinquante deux/ dix-millièmes (152/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT QUARANTE CINQ (4145) :

. Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au septième étage et se composera d'un appartement type l bis, n° 59 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et une quote-part indivise de :

- Trois cent quatre vingt huit/ cent-millièmes (388/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent cinquante deux/ dix-millièmes (152/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT QUARANTE SIX (4146) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au septième étage et se composers d'un appartement type 2, n° 60 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée avec rengement, dégagement, séjour avec loggia, cuisine, chambre avec loggia, salle de bains, W.C.

Et une quote-part indivise de :

- Cinq cent quarante huit/ cent-millièmes (548/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble im-mobilier.
- Deux cent quinze/ dix-millièmes (215/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numero QUATRE MILLE CENT QUARANTE SEPT (4147) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au septième étage et se composera d'un appartement type 2, n° 61 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée avec rangement, dégagement, séjour avec loggia, cuisine, chambre avec loggia, salle de bains, W.C.

- Cinq cent quarante huit/ cent-millièmes (548/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble im-mobilier.
- Deux cent quinze/ dix-millièmes (215/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

HUITIEME ETAGE

Lot numero QUATRE MILLE CENT QUARANTE HUIT (4148) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au huitième étage et se composera d'un appartement type l bis, n° 62 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et une quote-part indivise de :

- Trois cent cinquante deux/ cent-millièmes (352/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent trente huit/ dix-millièmes (138/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT QUARANTE NEUF (4149) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escaliar A, au huitième étage et se composera d'un appartement type 1 bis, n° 63 du plan, comprenant:

Un hall d'entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bains avec W.C., loggia.

Et une quote-part indivise de :

- Trois cent cinquante deux/ cent millièmes (352/100.000e) dans le propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Cent trente huit/ dix-millièmes (138/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT CINQUANTE (4150) :

. Il comprendra une partie du bâtiment 7, escalier A, au huitième étage et se composera d'un appartement type 2, n° 64 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée avec rangement, dégagement, séjour avec loggia, cuisine, chambre avec loggia, salle de bains, W.C.

Et une quote-part indivise de :

- Cinq cent dix huit/ cent-millièmes (518/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Deux cent trois/ dix-millièmes (203/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

Lot numéro QUATRE MILLE CENT CINQUANTE ET UN (4151) :

il .comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au huitième étage et se composera d'un appartement type 2,n° 65 du plan, comprenant :

Un hall d'entrée avec rangement, dégagement, séjour avec loggia, cuisine, chambre avec loggia, salle de bains, W.C.

- Cinq cent dix huit/ cent-millièmes (518/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.
- Deux cent trois/ dix→millièmes (203/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

NEUVIEME ETAGE instructional:

"MATURE : dans la pro- : BRUHES : ACENSENS CHARFAGE:

Lot-numéro QUATRE MILLE CENT CINQUANTE DEUX (4152) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escălier A, au neuvième étage et sescomposera d'un appartement type 2, nº 66 du plan, comprenant : . WEMITAS : ab maistin:

Hall d'entrée niséjour avec loggia, cuisine, dégagement avec placards, W.C., salle de bains, chambre avec loggia,

Lt une quote-part indivise de :

--Six-cent-singuante-six/-cent-millièmes-(656/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble im-

- Doux cent cinquante sept/ dix-millièmes (257/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.

LOT NUMERO QUATRE MILLE CENT CINQUANTE TROIS (4153) :

Il comprendra une partie du Bâtiment 7, escalier A, au neuvième étage et se composera d'un appartement type 2, η° 67 du plan, comprenant : : 4002: 5 7 : 7 : 10

Hall d'entrée, séjour avec loggia, cuisine, dégagement avec placards, W.C., salle (de bains, chambre avec loggia.

Et :une quote-part indivise :de :

- Six cent soixante dix huit/ cent-millièmes #(678/100.000e) dans la propriété du sol et des parties communes; générales de l'ensemble immobilier. W to the term of t
- Deux cent soixante quatre/ dix-millièmes (264/10.000e) dans les parties communes du Bâtiment 7.: 4036: 6 : 2

Total égal: dix mille/ dix-millièmes dans les parties communes 0 : " : " : " : 0 : 000

: III - TABLEAU RECAPITULATIF :

La description de la subdivision du lot numéro QUATRE se trouve

Subdivision du lot numéro QUATRÉ :

;

Droit à la jouissance privative exclusive et particulière d'une : partie de la parcelle de terrain sus-désignée, cette partie d'une contenance de mille six cent quatre vingt dinq mètres carrés (1.685m2) est codhée èn vert sur le plan de masse numéro 500 €, qui est demeuré : annexé après mention, à un acte de dépôt de pièces, reçu par Maître : DOMERGUE, notaire sus-hommé," le dix huit juillet mil neuf cent soixan-: te trežze, sus≟visé. . 4 :

- st droit:d'y construire les bâtiments SIX et SEPT, avec leurs : annexes et dépendances ; le tout devant constituer la troisième ou les autres tranches de construction de l'ensemblé immobilier.

Avec une quote-part indivise de trente deux mille sept cent quatre vingt cinq/ cent-millièmes (32.785/100.000e) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier. #1 4 01 1 0 1

....

(c)9: 6 : 7 : 7 : 10

:Lot Bunnetada fdi an katriff: alots numeretés 1,001 9 4123.

:Partie lot 4

	И÷	BATI-	:			:Quoto-part :dans la pro-	DROITS et	: ASCENSEUR	CHAUFFAGE	:	
		MENT	* ESCALIER		du	:priété du sol	* ****	en	en	OBSERVATION	S
					LOT	et des parties communes gé-	par		,		
	Lot			(4			BATEMENT	10.000e	10.000e	•	
n n s	10.5	139		: :		: l'ensemble	en 10.000e	:	, ,	:	
			•			. 10	10.000e				
	1	: 2	: 3	: 4 :	5	571	: 7	: 8 :	9	: 10	All-us
0.00		:								£	
24	4	•	• %			:32.785/100.000	•	* **	• !	Lot supprimé	
	•	:	:	6.3		:		:	}	:Divisé an 15	
133 - 57 -		:	:			1		: :		:lots numéret	
		:	:	:		:		: :		:4001 à 4153.	
	Open =	:	1-1-	m/11/5		: c = nde :	2	: :	:	·	
	4001	: 6	: B	R.D.J.:	Cave	: - 10	: 14	:	ł	:Partie lot 4	. (
1.	4002	: 6	. 11			: 10	14	- West			
	1002	: 0				: 10	17			•	
	4003	-			i n	: 10	- 14	. V		n w	
		:		: :	155		•	:	;	:	
- E	4004	: 6	H		11	: 10	: 14	:	1	n n	
711104 2		•	100000	: :		:		•	•	:	
	4005	: 6	1 11	: " ·:	11	: 10	: 14	: "	:	M W	
	1000	: 6	. 11		¥ 11	: 10	: : 14				
	4006)				10	. [4		re:	2573	
	4007	· : 6	* H	. #	11	: 10	: 14			и и	
V	523	121 7	1202			arred 7				:	
	4008	: 6	: "	: " :	11	: 10	: 14	: :			
		:	income a	Server III		. ·	•	: :	:		
	4009	: 6	: H	: " :	**	: 10	: 14	:	:	H W	
	1010	:	. "	: _ :		*		:		:	
	4010	1: 6	* "	: " :	. и	: 10	: 14	:		2	(
	4011	: 6	. H	. 11		: 10:000 of	14 - 3		i.: I.	. " "	
		• 0	:			:	1	:			
	4012		. H	. 11	11	: 10	: 14	:		:	
97 40	157		:			:	:	:	:	:	
	4013	: 6	# H	: " :	g #	: 10	: 14	: -	:	:	
14.7		:		: :	0	=	= = = = = = = = = = = = = = = = = = =	:	1	:	
	4014		11	la 🌁		: 10	: 14	*		. т	
			. 11		n		: 14	:		77 79	
		: 6 : °	:	• •			: 14 :		; ;	• 333	
		: 6	. 11				14	:	' !		
300		:	:				:	:		:	
		: 6	: N (5)	. " :	. 18	: 10	: 14	: :		. M	
25 (2)		:	:	: :			:	: :		:	
	4018	3: 6	: "	: " :	19	: 10	= 14	: :	:	: " "	
	10		: 	: :		10	:	:		. " "	
	4019	9: 6	. "	. " :	n	62.	: 14			. " "	
				: :		•	:	:			

***	** \$40.00		1000	ONE F	141			-	on the sale of	(9) (0)			100.	(3.1)	- 33	Te.						
		1 :.	2		3	. :		4	: 5 :	. 6	5	1	7			8	11	9	:	1	0	_
	:	:		:		i	:				4	:	Ť.		:		:					-
	:	4020:	6	Ε	Ŗ		:6	.D.J	. Cave :	10	1	3	- 14		10				• P	artie	Lot 4.	
		:	- 5	:	•	Ī	:		£ar	i se i	13	:	٠.		1				•	ai 410	200 1	
	3	4021:	S	•	Ŧ	i		11	n 🗓 ,	10	7× 1	•	- 14		8		E .		•	89	H	
		:		:			:			9446	ÆĘ.	:	5		ij.		3.		•			
		4022:	6	•	Ħ			11	. 0 2 3	10	147	:	=14		1		4.			11	91	
		:	Ĭ	•			•					:	-1		15		25.		•			
		4023:	6	75	17	:		n	. 1 11 11	10			- 14		. :		30.00	10	•	11	Н	
	14	.0201	1	•						. 10		100	> 13		• • •		3.		•			
	:	4024:	6	:	85		:	II	. 11	10		Ţ	14						•	89	11	
		:	•	:		•	•			A	1 1	•	25				230		•			
	•	4025:	ĥ	:	11			99	. # 55	10		:	14		:		8		•	11	10	
3.5	- 1	:	·	•		8	i		11 11	logi, n	mh:		:	$\langle 7 \rangle$. il	30	3.3		•			
	98	4026:	6		99			11	. 11 5	10		•	E 14		ij.				•	99	11	
			:	Ş. 1					7% 1		May.	H	7		9		11/0	1	•			
	f50N	AUVN	Б	-	H			Ħ	11 () 1	10	3		14		1		3:		•	91	**	
	WLY	14.2	24	40.0		Ė	i		77	1 . 1	041	(4)	1	•	3		Tes		•			
		4028:	6	:	H	1		87	10333	10	3.4	:	114		8		1		•	11	99	
			=	•		;	•			1,34,3	20.1	:	3.		¥							
		4029:	б	•	10	:	•	н		10	11:	:	14		T.		÷ .		•	11	n	
	:	10434	·			÷	•			1.7	100		9''				•					
		4030:	'n	•	H	÷	į	11		10	4		-14		. :		9		•	Ħ	FF	
	100	:	ě	THE			:		000 100	18(1)	-12	1				ñ	1 n(,		•			
	:	4031:	-	•	99	:	•	n		101	15		14		:					1 ₁₀	Ħ	
	à.			•		:	•			.7187	92.		3		in.		20		•			
	:	4032:	ъ		92	÷	•	17	n 100	10			14		1				•	11	n	
	:	10021	•	:		:	:		9.0	17.47	48.5	:	\$ 1		h		III.		•			
	9	4033:	6	•	H	:	:	11	H(40)	10	33	:	14				Ţ.		•	Ħ	11	
	i.	:	9	43		4	:		1850 Mga		195	*	1	1	10		1	1	•			
		4034:	б	:	н	•	:	11	. 11 4	(S) (D)		•	14		20		٠.		•	11	Ħ	
	•	:	. 1	:			:			lea non	1.5				27		7		•			
	1	4035:	6	:	11	;	:	11	11	10	10.00	:	14		H				<u> </u>	11	n	
		:		21		:	:		(3			:	¥				-		•			
		4036:	6	135711	Ħ	i		11	:Parking:	33		Ĺ	- 46				177/17		•	11	Ħ	
		:	*	:		i	:		. 15	1660 11		:	10				8		:			
	- 6	4037:	6	:	Ħ	4	:	93	11.5	33	1.3	:	46		. 11		ŧ.		:	17	10	
	3.	:		:		:			3.10	1.30	1.5	:			4				•			
		4038:	6	:	Ħ	4		11	. 11	33			46				1 18	0		99	11	
	*	:		O UE		:	4		AL 4 F	Market 1	4		130		1		: 130		R			
	1	4039:	6	:	11		:	ŋ	. 11	33		:	46		ŧ.		0		:	Ħ	99	
4 =	- 1	:	\mathcal{L}	5.			:		225 Q B	14		100	1	:I	4		1000		•			
	1	4040:	6	:	31	1	:	11	114	33		:	46						:	99	11	
13		:				4			6 1			:	To .		1	2	150		:			
	11	4041:	6		11			H	:Appt. :	196		:	274		1		. 6	68	•	11	P)	
1.	•	1		-10			:		:T.1Bis:		1				-83		9		:			
	10.2	:	1	:					et jouls		11		1				1		:			
ij.		:	27	N.		•	•		:sance :	21 y -	15		1	4	į		10		:			
		:		:			:		:privati-			:	1		76		10		:			
	3	:	,	10		÷	<u>ે</u>		:ve d'un:		1	į.	1 , ,			5 3	e de la composição de l		:			
		:	$\mathcal{L}_{i}^{(i)}$	si.		7			:jardin :		i,								:			
	-		250						:de :	4.5	ń:	i.	3			4	116		•			
			1	*			:		:14,50m2:			:		•	4.				:			
									: :					:			:		:			
		•		-			7					-			,		•		•			

1 [:	2	14	3	: 4	: 5	6	22	i 7 🛬	. 8	9.00	9	:	10
. 12		:/:		:			:	N ₂	: .	:		:	
4042:	ĥ	: .	В	:R.d,J.	:Appt.Type 2	: 333/10	00 .00 0e:	465		:	125	:Par	tio Lot
:		:		:	:& joutssance				:			:	
9.5		:		:	:privative	- ep	:	3.5	;	:		:	
		: ;			:d'un jardin				:	:		2.5	
		:		:	:de 42,50 m2			Sec. 1	: :	:		:	
		: .		:	:	93	:		: .	:		:	
4043:	6	: ,	B	:R_d_Ch	.:Appt.T.18is	: 210		296	: .	:	68	:	41 1
		:		:suréle		:				:		:	
-		•		9	. 0	: 1	:		: .	0.0		:	
4044:	6		В	11	:Appt.T.181s	: 210	:	296	:	:	68	:	H (
		:		:			:		:	:		:	
4045:	6	:	B	, H	:Appt.T.1Bis	: 210		296	:	:	68	:	n i
2						:	1201		:	:		:	
4046.	6		8	. 11	:Appt.T.18is	227		320	:		76	:	4 1
			28	:	1		1 2		4	:		:	
4047:	6		B	п	:Appt.T.18is	235.		328			76	:	n 1
-:	Ü	1 4	-		:& Jouissance	- T C					, -		
					:privative .				1 3 3				
		- 12			ad'un jardin					:		:	
		1 (1)			:de 27,62 m2					:			
05		•		3.2	•								
4048:	6		В		:Appt.T.1Bis	216		302			68		
10101	٠	• • •	U		: jouissance								
•					:privative								
11				386 34	:d'un jardin								
				•	:de 27,20 m2								
1				. 20	:		9965 29 861						
4049:	6				:Appt.T.1Bis	6-246		302			68		н г
1013.	U		0		& & jeuissanc		225	007		120			
100					d'un jardin			:					
		•			:de 27,20m2			Ť	•				
		8		5.4	***************************************							-	
4050:	6	×	D	. 17	:Appt.T.18is	• 208	•	291			68		11 1
1030;	U	Ų.	D	100	: i jouissance		•	501			00		
2.1		135			:d'un jardin		7.50						
- 1		19		• 39	:de 21,46 m2					2.50			
		3		. 9				100		:			
Man	6	•	В	:1º Et.	:Appt.T.1Bis	: 214		302		•	68		11 1
108Y	U		D	11-111	•Whhreletor's	. 413		304			00		
i i	6	* ;	n		:Appt.T.1Bis	: 214		302		•	68		11 1
4052:	U		B		**************************************	. 414		302		·**	00		
10E2-	c		n		:Appt.T.1Bis	: 214		302		•	68	:	12 1
4053:			В	* "	*Whhrese to is	. 417	:	304		•	60		
JAPA.		•	р	- 11	Alant Talkana	Des		4 224		•	27 8		R
\$05W	b	100	В		:Appt.Iplèces	000	•	1221,		•	710	•	
		28	P	. 11	Anni T Ans-	. 242		301			68	•	11
305A	b	:	6		:Appt.T.1Bis	: 213	- 4	30[1	•	UU		
4000	,	0			Anni T Ant-	742		304	61		68		
da96:	6		5		:Appt.T.1Bis	213		301		•	00	:	
					i g	042		204		•	68	•	H.
Y WAST	6	::	₿	: "	:Appt.T.1Bis	3.0	:	301		*	00	÷	
		1.		1 .	1 1	4	:	. A.	100	:			

LISH- COS N'ONE DE GUD Suveru UISH HISS. HISS. LISS

i

	1 :	11 2	2 -	:	3	33	4	:	5	11	i Rolli	6	1	4:	7		:	8		; :	9	:	1	0
1					_	:	أأنسانا	: ::	Ī		:	1		3		1007	:	31		:		:		
-	4058:	6)	:	В		2º Et.		t.F.1	Bis	:	218/	100:01	30e:	307		:		0.5		68	: P	artle	Lot
	4059:			:	0	23. 14.	tt	. 70	- 22 1 T A	D.	•	č. 0				- 0	i			:		•		
	4039:	6) -	:	В	3:		:App	t.7.1	618	:	218		133	307	1	÷	250		*	68	•	n	17
161	4060:	6	i -		8		11		1 7 4	Lt.	:	ูเลื กมาก			207		:	- 9		:		:		
	1000			•	U			• Whh	t.Ŧ.1	DIS		218		-	307	- 2		5		:	68	:	97	Ħ
8	4061:	6	i	:	-8	:	***	• Ann	t.T.1	hic		218			307			3	agric.	:	68	:	11	11
9	:		1	:	_	Œ.		:		PIO	• •	2,0			301				100		00	•		•
	4062:	6		:	В	:	n	:App	t.T.1	Bis	: :	223		172	314			4	E.	•	71	4	11	11
	:		•	:		4		:			:	- 11		7				7		:	' '	:		
	4063:	6	:5	:	В	;	11	:App	t.T.1	Bis	: 2	223			314	:	:	30	37.1	:	71	:	н	89
t 1	:			•		:		:			•			:			:	1		:		:		
	4064:	6	*	:	B	į.	99	:App	t.T.1	Bis	: 2	217			306		:	6		:	68	:	11	91
- 1				:		:		:	10		:			1			:	4.		:		:		
-	4065:	5	ů.	:	В	:	H	:App	t.T.1	Bis	: = 2	17		12	306	÷	:	=1		:	68	:	n	Н
				:	411	4			2		:			3		-	:	1		:		:		
8	4066:	6		:	В		11	Appr	t.T.4	Bis	jn 2	17		10	306		:	- 3	101	:	68	:	46	11
	4067:	2		:	Ð		н	; 	L T 41		R.	477	7	1			:	- 1		:		:		
- 1	4001:	O	1		B	- 5 - 15			t.T.1				00 00	0.5.4	306	-		52		:	68	1	11	11
:	44					ाडू -		:bati	ment	D	(·)	UU/1	UU .UU	Ue]	0.000a				les:	:		:		
4	4068:	7			A	_	d I	: Cav	/n		33	10			3	-	:			:		:	18	11
	1000	•				6		. 021				IO.	2	•	J			1	60.			:		"
1	4069:	7	1		A		n	: h				10			3		:	83				•	н	11
	(68)		T.		8	ě		HSS.	4	200		1/4			J		•			•				
2	4070:	7	31		Α	9	Ħ	. 11				10		70	3		:			:		:	n	Ħ
1	:		. ;	:		*		59	1	10	55	11	oller.	٠.			-	1	NA	:		-		
*	4071:	7	:	:	A	3	Ħ	: "	141		:	10			3		:	63		:		:	97	11
Ŋ,	:		ļ.	:		4		:	4	:	;			1		:		1		:		:		
3	1072:	7	ž.	3	A		Ħ	: "		33%	4	10		- Tag	3	1			W.	:		:	H	11
	1000	_			0.00	:		:		:		- 8		:						:		:		
	4073:	7	3	3	A	:	п	: "	-		41	10		:	3	\$		23		:		:	Ħ	11
	4074		£		. 10	:	11	: 	111	age of the				:						:		:		
	4074:		Œ.		Δ	:	*1	4 1 1		jel.		10		*	3			100		:		:	11	11
	ነ 4075:		e E		A. T		n	. 11		hu.	- =	10		:	2	4		+	W.	:		:	ţţ	н
1	10131				н	•				2001	136	10		i V	3	4			i e	:		:	"	"
	4076:				A	1	91	• n. Ho		val.	9:1	10			3			13	25	:			11	11
	:	•			FI	0		:	ž			10			J					•		•		
	4077:	7	Ċ,		A	-	ŧŧ	1 11				10		:	3				97			•	н	11
	:							:		:		;			•	ş,		:		:		:		
	4078:	7			Α	3	Ħ	: "		ids	10	0		1:	3	98			15	:		:	1†	Ħ
:	:		'n,			ų,		:		:				2						:		:		
	4079:	7	:		A	i:	19	1 11	3		-12	10	23.0		3	Ŭ.	**	: 1		:		:	Ħ	Ħ
						:		:		:		1	17	2		ii.		Ş		:		:		
	4080:				A		10	: 1				10	147	1	3		X.		97	:		:	PP .	11
			1:		. 12	4	41.	:						:		7		·		:		:		
	4081:		66 ;		A	*	Ħ	: E#	. 19		17	0		:	3	٧		x 10	*	•		:	11	H
	4082:		:			į.	11	i e H		:	.51			:	2			25		•		:		
	4002:		† :		н	ia .	1000	*			10.50°	0			3				128			:	lt.	11

2. 1

1

\$

1.

1

1

1 - 2

	1:	2 :	3	: 4	: 5	: 6	:	7	. 8	9	:	10	
	550.0					10/10	3747	7.1 1889 j		9 9	:		
	4083:	7 ::	A	:R.d.J.	: Cave	10/10	:e0000.00	3		;	:Part	ie Lot 4	
-	4084:	7 :	A	: #	. 11	10	- 24	3			: 11	89	3,
	1005	,		ei		. 40		2			:	11	
•	4085:	7 :	A			10		3			:		
	4086:	7 :	A	. 11	1 B 4 50	10 .	:	3	y – ně ges	60	: "	H	
	4087:	7 :	A		:	10	S.	3			: "	11	
+	1007	7 93	A			. 10	:	e)		·	:		
	4088:	7 :	A	11	1 H	10	1	-3	o North	:	: "	11	
	4089:	7 :	A	i u	. # B page	10		3		19	: "	n	
	1003.	:	nage	₫ i		104	•	3	: : : : :	•	:		
	4090:	7 :	A	: H	:Appt.Type 2	327	*	127	117.	122	: "	h.	
:	4091:	7 :	A	. 11	: :Appt.Type 2	323		126	117	122	: "	17	
1	:						į		: : :	į.	:		
-	4092:	7 ::	A	; # .y.du	:Appt.T.1Bis	249	*	97	78.	89	: "	u-	
- 0	4093:	7 ::	Α.	in in the	:Appt.Type 2	333	:	129	: 197	129	: "	11	
:	:				1 g	:			in gers	83	:	e <u>u</u> -	
	4094:	7:	A	: "	:Appt.Type 2	: 363	:	141	. 117 :	133	: "	n	
	4095:	7 :	A	: H	:Appt.T.1Bis	254	;	99	78	96	: "	0	
ì	:	:		:	100 4			- 1	. Page		: .	n.	
	4096:	7 . :	Å	:R.d.Ch	:Appt.T.1Bis	261		102		89	: "		
	:	: *		adi cio	* G.						:		3
	4097:	7 ::	A	# #	:Appt.Type 2	: 334	22	130	111.4	122	: "	96	
	4098:	7 :	A	. "	:Appt.Type 2	334		130		122	: "		
	1030:	' :	n	: :	: ,			100		:	:		
:	4099:	7::	A	::ā 11	:Appt.T _{:-} 1Bis	261	50)	102		89	: "	H	
-	\$100 ±	7 :	Α	- n	:Appt.Type 2	: 353		138		129	: "	91	
4	:	330	n		\$ 10 m	: :					:		
	4101:	7 .:	A	i.	:Appt.Type 2	: 412		161		133	: "	N	
	4102:	7	A	: "	:Appt.Type 2	: : 377		147		132	. 11	п	
	:		••		10.6	: :			81		:		
	41083	7.:	A	:1º Et.	:Appt.T.18is	266		104	87	89	: "	B	
:	4104:	7 :	A	:1º Et.	:Appt.Type 2	394	44. 1	154	130	122	. 11	N	
	:	3. I			:	:	.:				:		
	4105:	7:	À	: "	Appt.Type 2	394	:	154	130	122	: "	tr	
12	1106:	7 :	A	;i	:Appt.T.1814	266		104	: 87	89	: "	- 11	÷
15	:	:		;:	:	:	:				:		.0
:	4107:		A	* H	:Appt.Type 2	: 360		140	: 130	129	: "	n	
3	:	22		135	• :					•	*		

2.5

5.00

.4

	1 :	2	;	3	:	4	: 👙 5	: 6	: 7	:	8	: 9	:	10	
	:		:		:		:	:	:	:		:	:		-
	4108:	7	:	K.	:1:	e Et.	:Appt.Type 2	: 419/100.00)Oe: 163		130	: 133	:Par	tie L	ot 4
	4109:	7	:	A		H.	:Appt.Type 2	: 385	150		130	: 132	:	11	11
i janto 6	1440.	e		i.	:		ali managan di	1 80 102		:	4.	:	:		
- ,	4110:	7	:	A	:	n .	:Appt.Type 2	: 440	171	111:	174	166	:	ti.	lt.
	4111:	7		Α	: 2	Et.	:Appt.T.1Bis	271	: 106	Ÿ	1102	89	:	n	TT .
	4447	"	a.	6	14.	1	: 3	all in stome	:	:			:		
	4112:	70	:	A		7	:Appt.Type 2	: 401	: 156	:	152	: 122	:	Pf	Ħ
4	4113:	7	:	A	1, 4	11	:Appt.Type 2	: 401	: 156	A	152	1 122	: 1	fr	17
* / 1 /	4114:	7		A	3.1	n	: :Appt.T.18ts	274	106	Ä	402 5	89	:	n	†1
		37	ė.	n		ě	:	:	. 1.00		102	: 09			
	4115:	7	:	Α		H	:Appt.Type 2	: 367	: 143	A	152	129	: 1	11	Ħ
* Te	4116:	7	V.	A	# T	11	:Appt.Type 2	126	: 166	Ä	152	133	• 1	H	99
7 7 28			:		TEN		: 312 ¹⁰	1000en 1000	. 7		1 . 3		:		
į.	4117:	7	:	A		H.S.	:Appt.Type 2	: 392	: 153	4	152	132	: '	H	Ħ
	4118:	7	:	Α	533	H.	:Appt.Type 2	449	175	4	203	166	: 1	H	It
War A is not	1440-	073	:		6	i ir i		1900		. :	1		•		
	4119:	<i>(</i>		Α	:3=	Et.	:Appt.T.1Bis	: 280	: 109		116	: 89	• '	Н	19
	4120:	7	:	A	38	11	:Appt.Type 2	: 414	: 161	8 0	173	122	: 1	n	11
4 + 1	4121:	7	:	A	¥10-4	n	: :Appt.Type 2	THILLY TO AL	464	: :	472	1 400	:	ır	97
	1161		3	^		1	: Whhrelkha 5	• 111	: '161		173 ·	122 :		•	
	4122:	7	: [A	1	B T	:Appt.T.1 Bis	: 280	: 109		116	: 89	: 1	ı	tī
	4123:	7		A	D45	IL.	: :Appt.Type 2	: 379	148	1 : 8	173	129	. 1	1	Ħ
	7 :				38.		: 4	ins.	:			:	i		
i	41 24:	7	1	A		tr C	:Appt.Type 2	: 444	: 173	:	173	133	: 1	1	Ħ
	4125:	7		Α	HE/S	ŧξ	:Appt.Type 2	475	: 185		173 👯	133	: "	Ť	19
5 to 100	· :	OPS.	:		77	à	: as \$.		•	: 5		:			
4 17	4126:	7		A		n 2	:Appt.Type 2:		: 1152	:	173	129	: 1	ľ	11
Suemi + E 64	4127:	7	1	A	4=	Et.	:Appt. Apièces	1212	474		520 3	350	: 10		16
168-6014-6014-61		7				2 11	1 1 1 1	0	Taleni i	: }	400 :22	:	:		ti
N 4 109	4128:	- r - AMI	:	A			:Appt.T.1 Bis:	204	: 111		130	₹ 89 •	: "		"
	4129:	7-		A		H	:Appt.Tyge 2:	442	: 172	: -	195 350	130	: 11	1 1	it .
	41:30:	7		٨		lt	: Apit Type 2	196	: 172		195	: 130	. 11) 1	19
313141	1303	(Jan		130	. 61	plear	• White () he Z	il distint	: 1		193	. 100	:		
ø	4131:	7		A		H	:Appt.T.1Pis:	284	: 111	.::	130 ;	: 89	: "	1 (ft.
Som alarge	4132:	7	:	Α	:	n	: Appt.Type 3 :	: : 610	: 238	:	290	: 180	: 11	i 1	H
Som exampleanes			:	"	:		a cithirallia a		:	:	200	: 100	:		
•	4133:	7	:	A	:	tt	:Appt.Type 2	: 4 55	: 177	•	219	: 134	: 11		Н
	:		•		•		ī			:		•			

	200		:			at an	HIŞA			office.	- 7	16/	়	8	3	9	043	10	
-	1; :	2:	1.5	3	į	4	*	5	:	6	-	7		0	150 150	3	•	10	
	i i		- 3		:	E+		of TARio		290/100.000	i.	113	1	146		89	ı a	rtie	Let
001	1134:	7:	162	A	14-	ςι.	: AP(16-1-1018		230/100-0000	:	110	27	. 10			:		
	: 1135:	7 :	- 1	A	ne.	H	:Ani	ot.T.1Bis		399	:	156	:	146	:	107	:	Ħ	17
	1100.			n	:				:	11.	:	10	:	3.	:		:		
33.4	4136:	7	- 08	Α	10.	U.	:Apr	ot.T.1Bis	:	399		156	:	146	: 5	107	:	11	Ħ
	94 :				:	65	:		:		:	:	:		:		:		**
	4137:	7 :	3	A	:5	Ęt.	:Ap	pt.T.1bis	s :	290	:	113	:	146	. :	89	:	91	
		:			:	:	:		:	1 11 11	:	• 00	:	220	÷	147	:	11	11
	4138:	7:	i i	A	:65	Ęt.	:Ap	pt.Type	2:	486		190	1	238		141			
	::		3		:				: 1	LDC .		190	2	238	4	147	:	11	87
1	4139:	7 (3		A	20	11	:AP	pt.Type	۷ :	480	•	130	:	, 200	Š.	2/4	:		
	: :	7		A	9.2	n	• An	pt.T.19i:	S	295	:	115	:	159		. 89	:	11	n
	4140:			А			• 11	Pediator	:	And a letter	:		:		:		•		
	4141:	7==		A	4	H,	:Ap	pt.T.1Bi	s:	341	100	133	:	159	:	89	:	11	10
		4			:		:				:	4	:	V			•	99	
4.	4142:	7	: "	A	€;	н	:Ap	pt.T1Bi	s :	3,41	:	133	×	: 159		89	:	"	. "
	: :		: 1		:		:		:		:	i.e	:	450		89	:	11	11
	4143:	7	1	Α	:	1	:AF	pt.T.181	S	295		1,15	:	159	1	09	•		
	: :	-	: :			, ,	:			300 :	•	: 152	•	174	3	93	:	11	1
	41:44:	T^{∞}	: :	Α	11:7	° Et	. TAP	pt.T.1Bf	ន	300	•	132	201	. '''	illi.		:		
	: : 4145:	7	: :	A	31	; N	• Ar	: pt.T.181	S	388		152		174	: :	93	:	Ħ	Ħ
	: :	ī	• •	, es		**	****		. :	40.00000	:		- 1		(f)	37	:		
	4146:	7 %		A	11002	11	:AI	ppt.Type	2:	548		215	:	261	1	151	:	11	1
	:		: .		:		:			9 V SE	•	:	è	ä	:	:	:	99	1
	4147:	7	: :	Α	•	99	:A	ppt.Type	: 2	548		215	1	261		151	:	**	,
			: :		:		:				:	100		100		93	•	. 11	
	4148:	7		A	11:1	}º -E†	: • A	ppt.T.18	S	352	:	138	ε,	188	: 1	* 80 *	•		
	:		: ;	į.	:	11	:		D# 6	352		138		188	:	• • 93	:	Ħ	,
	4149:					ä	-A	ppt.T.1	015	. 332	•	100				4	:		
.66	E450+		::		VI.	19	• *	ppt.Type	. 2	518	4	203		283		: 151	:	11	1
C-	5150:	T _S	• ;				:	ppertypo			:			- E1 - In	. 3	:	:		
	_5151:	673	• •	A	22 8:	Ħ	-	ppt.Type	2	518	18	203	35	: 283	•	: 151	:	44	
Č		A 69	::		:		:			753 A 9864	:	137			ii.	:			
	4152:	7		A	:	9º, E	t. :A	ppt.Type	2	656	:	257	•	: 377		: 166	:	Ħ	
	948		:		:	13	:				:	14				4710	:	11	
	4153:	7	:::	: A	1	1	:/	ippt.Type	2	678	•	264		: 377		: 172	—:		
	. :				:	25		Bâtiment	7	25.677/100.00	JUe				·				
		=	::		-	:	:	OT 6 4	7	22 705/400 0	<u> </u>	10.00	Ωe	10.00	(de	10.000	6 :		
	. :				•		:1	3at. 6 &	1	32.785/100.00		DESET	==	* 10*00	nin n		ai .		

Eche enplison sodo representant que 30/03.

IV - DISPOSITIONS PARTICULIERES

CHARGES D'ASCENSEUR DU BATIMENT 7

Les charges de l'ascenseur du Bâtiment SEPT, comprennent :

- L'entretien, les réparations et même le remplacement de l'ascenseur, de ses agrés et accessoires,
- les frais de consommation d'électricité occasionnés par l'ascenseur,
 - le coût de la location du compteur,
 - l'assurance contre les accidents causés par l'ascenseur.

Ces charges seront supportées par les copropriétaires des seuls lots numéros quatre mille quatre vingt dix à quatre mille quatre vingt quinze inclus (4090 à 4095 inclus), et quatre mille cent trois à quatre mille cent cinquante trois inclus (4103 à 4153 inclus), et réparties entre eux, 'selon les proportions indiquées dans la colonne 8 du Tableau Récapitulatif qui précède, où elles sont exprimées en dixmillièmes (10.000e).

CHARGES DE CHAUFFAGE ET D'EAU CHAUDE DES BATIMENTS 6 et 7

Les charges de chauffage central seront réparties entre les copropriétaires des locaux d'habitation des bâtiments SIX et SEPT (6 et 7), selon les proportions indiquées dans le colonne 9 du Tableau Récapitulatif qui précède, où elles sont exprimées en dix-millièmes (10.000e).

Il est ici rappelé, comme il est indiqué aux articles 4, 17 ter et 17 quater du Règlement de copropriété précité, que la chaufferie collective située sur la terrasse du Bâtiment 7, sera commune aux Bâtiments SIX et SEPT.

CHARGES DES HALLS, COULOIRS et CAGE D'ESCALIERS DES BATIMENTS 6 et 7

Les charges d'entretien et de réparation des halls, couloirs et cages d'escaliers et de leurs tapis incomberont dans chaque cage d'escaliers aux copropriétaires des seuls lots de ladite cage d'escaliers et seront réparties au prorata de leur tantièmes indiqués dans la colonne 7 du Tableau récapitulatif qui précède. Il en sara de même pour le remplacement des tapis.

PISCINE

Par suite de la faculté qui est offerte à tous les copropriétaires de l'ensemble immobilier "LE CLUB" d'utiliser la piscine qui a été réalisée dans la deuxième tranche de construction, il est expressément précisé que :

- les dépenses relatives à l'utilisation, l'entretien, l'aménagement, les réparations et autres réfections de cette piscine, de ses abords, annexes et installations seront considérés comme les charges générales des copropriétaires et à ce titre, réparties entre tous les copropriétaires conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement de copropriété.

V - CONSTITUTION D'UN SYNDICAT SECONDAIRE

La collectivité des copropriétaires des Bâtiments SIX et SEPT, objet des présentes, c'est-à-dire des lots numéros QUATRE MILLE UN à QUATRE MILLE CENT CINQUANTE TROIS inclus (4001 à 4153 inclus), sus-désignés, est constituée en un Syndicat doté de la personnalité civile, et ayant son siège à La Grande Motte, dans les Bâtiments de la troisième tranche de l'ensemble immobilier, objet des présentes.

Les tantièmes de copropriété et des charges de ces copropriétaires dans cette copropriété secondaire seront ceux indiqués dans le présent additif au règlement de copropriété précité.

Ce Syndicat secondaire fonctionnera dans les conditions prévues à l'article 133 du règlement de copropriété précité, dont les dispositions se trouvent ci-dessous rapportées :

"Conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi du 10 "Juillet 1965, ce Syndicat aura pour objet d'assurer la gestion, "l'entretien et l'amélioration interne de ce ou ces bâtiments, sous "réserve des droits résultant pour les autres co-propriétaires des "dispositions du présent règlement de copropriété. Cet objet pourra "être étendu avec l'accord de l'Assembléc Générale de l'ensemble des "copropriétaires statuant à la majorité des voix des co-propriétaires "présents ou représentés.

"Il fonctionnera dans les conditions prévues par la loi du 10 Juillet "1965 et le décret du 17 mars 1967. Il sera représenté au Conseil "Syndical du Syndicat principal, s'il en existe un, conformément aux "dispositions de l'article 24 du décret du 17 mars 1967".

VI - NOMINATION DU SYNDIC PROVISOIRE DE CE SYNDICAT SECONDAIRE

Jusqu'à la réunion de la première Assemblée Géhérale de la copropriété de ce Syndicat secondaire,

Monsieur Paul BOSCHARD, 87, Avenue de Palavas à Montpellier (Hérault) exercera, à titre provisoire, les fonctions de syndic à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement. Il aura droit, de ce chef, à une rémunération calculée selon le tarif fixé par la Chambre Syndicalu des administrateurs de biens.

Fait à Montpellier, le trente mars mil neuf cent soixante dix sept. Lu et approuvé : R. RICHARD signé.

Annexé à la minute d'un acte reçu par Me Bernard DOMERGUE, notaire à Montpellier, le trente mars mil neuf cent soixante dix sept. Me B. DOMERGUE, notaire, signé.